



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង
Trial Chamber
Chambre de première instance

ឯកសារដើម
ORIGINAL/ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 19-Jun-2012, 15:07
CMS/CFO: Sann Rada

TRANSCRIPTION - PROCÈS
PUBLIC

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

13 juin 2012
Journée d'audience n° 74

Devant les juges :

NIL Nonn, Président
Silvia CARTWRIGHT
YA Sokhan
Jean-Marc LAVERGNE
YOU Ottara
THOU Mony (suppléant)
Claudia FENZ (suppléante)

Les accusés :

NUON Chea
IENG Sary
KHIEU Samphan

Pour les accusés :

SON Arun
Michiel PESTMAN
ANG Udom
Michael G. KARNAVAS
KONG Sam Onn
Arthur VERCKEN

Pour la Chambre de première instance :

DUCH Phary
Natacha WEXELS-RISER
SE Kolvuthy
Matteo CRIPPA

Pour les parties civiles :

PICH Ang
Elisabeth SIMONNEAU-FORT
SAM Sokong
Barnabé NEKUIE
TY Srinna
KIM Mengkhy

Pour le Bureau des co-procureurs :

VENG HUOT
Tarik ABDULHAK
Keith RAYNOR

Pour la Section de l'administration judiciaire :

UCH Arun

TABLE DES MATIÈRES

M. OEUN TAN (TCW-488)

Interrogatoire par M. le juge Président.....	page 6
Interrogatoire par M. Veng Huot.....	page 10
Interrogatoire par M. Abdulhak.....	page 29
Interrogatoire par Me Kim Mengkhy.....	page 87
Interrogatoire par Me Pich Ang.....	page 101
Interrogatoire par M. le juge Lavergne.....	page 109
Interrogatoire par M. le juge Président (suite)	page 110

Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
M. ABDULHAK	Anglais
Me ANG UDOM	Khmer
Mme la juge CARTWRIGHT	Anglais
Me KARNAVAS	Anglais
Me KIM MENGKHY	Khmer
M. le juge LAVERGNE	Français
M. le juge Président NIL NONN	Khmer
M. OEUN TAN (TCW-488)	Khmer
Me PESTMAN	Anglais
Me PICH ANG	Khmer
M. SENG RETHY	Khmer
M. VENG HUOT	Khmer
Me VERCKEN	Français

1

1 PROCÈS-VERBAL

2 (Début de l'audience: 09h00)

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Veuillez vous asseoir.

5 L'audience est ouverte.

6 Comme prévu et comme la Chambre en a avisé "aux" parties, la Cour
7 entend aujourd'hui le témoignage de... du témoin TCW-488.

8 Avant de faire entrer le témoin dans le prétoire, la Chambre
9 demande maintenant au greffier de faire rapport sur la présence
10 des parties ainsi que le témoin.

11 LE GREFFIER:

12 Bonjour, Monsieur le Président, Madame, Messieurs les juges.

13 Toutes les parties sont présentes, sauf Ieng Sary, qui est dans
14 la cellule de détention temporaire. Ieng Sary a renoncé à son
15 droit de participer directement à l'audience, demande présentée
16 par son avocat. La Défense a remis le document de renonciation à
17 la Chambre.

18 Le témoin que nous entendons aujourd'hui, TCW-488, est dans la
19 salle d'attente. Le témoin a déjà prêté serment le 29 mai 2012.

20 M. Seng Rethy est aussi présent au titre d'avocat du témoin.

21 [09.03.07]

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Merci.

24 La Chambre a reçu la demande de Ieng Sary par laquelle il renonce
25 à son droit de participer directement à l'audience et par

2

1 laquelle il demande aussi de pouvoir suivre l'audience depuis la
2 cellule de détention pour des raisons de santé, car il ne peut
3 demeurer assis pendant de longues périodes.
4 Cette "affirmation" a été confirmée par le médecin de l'hôpital
5 khméro-soviétique. Le médecin l'a confirmé... qu'en raison de son
6 état de santé l'accusé a de la difficulté à monter les escaliers
7 et ne peut demeurer assis pendant de longues périodes. Et, pour
8 cette raison, il convient de le laisser suivre l'audience depuis
9 la cellule de détention temporaire. Ieng Sary a renoncé à son
10 droit d'être présent dans le prétoire, a demandé à pouvoir suivre
11 l'audience depuis la cellule de détention temporaire.
12 La Chambre enjoint maintenant le service technique d'assurer le
13 lien audiovisuel entre le prétoire et la cellule de détention.
14 La Chambre fait droit à la demande. Ieng Sary peut donc suivre
15 l'audience depuis la cellule de détention temporaire depuis... pour
16 toute la journée.
17 Huissier d'audience, veuillez faire rentrer le témoin TCW-488 au
18 prétoire.
19 Huissier d'audience, veuillez attendre, la Défense demande la
20 parole.
21 Maître Karnavas, allez-y.
22 [09.05.19]
23 Me KARNAVAS:
24 Merci, Monsieur le Président.
25 Bonjour, et bonjour, Madame, Messieurs les juges, bonjour à tout

3

1 le monde ici présent et aux alentours.

2 J'ai une demande de clarification à une décision rendue hier.

3 Cela me prendra deux minutes.

4 C'est la décision qui a été rendue, c'est-à-dire quand la Chambre

5 a tranché "sur" une objection de l'Accusation, quand la... Nuon

6 Chea a cherché à confronter le témoin à ses déclarations

7 préalables, et la Chambre a tranché que c'était une question

8 répétitive.

9 Et... et elle a donc retenu l'objection soulevée par l'Accusation.

10 Je dois dire que la Chambre de première instance a permis à

11 l'Accusation de servir de juge dans cette affaire en "leur"

12 permettant de prendre... de s'occuper de l'interrogatoire des

13 témoins, ce qui est très bien, mais nous considérons que nous

14 pouvons poser des questions orientées, cela nous a été refusé,

15 d'accord.

16 Mais, là, il semblerait que, lorsque l'Accusation soulève un

17 point, la Défense ne peut revenir "par-dessus" dans son

18 contre-interrogatoire pour confrontation, pour motif qu'il

19 s'agirait d'une question répétitive.

20 [09.06.46]

21 Donc, peut-être y a-t-il eu malentendu? Peut-être que les parties

22 ont peut-être mal formulé la question, mais je demanderais à la

23 Chambre d'offrir quelques précisions là-dessus, pour que nous

24 sachions comment nous pouvons utiliser les témoignages qui ont

25 déjà été donnés par un témoin en réponse à des questions d'une

4

1 partie, pour soit préciser ou voir... mettre à l'épreuve la
2 crédibilité du témoin.
3 Nous avons beaucoup de réserve "à" une situation où nous ne
4 pouvons utiliser le témoignage, la réponse, d'un témoin obtenue à
5 une question d'une partie... que nous ne puissions la citer et la
6 présenter au témoin une fois de plus quand vient le temps de
7 procéder à notre interrogatoire.

8 [09.07.44]

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 La parole est maintenant à la défense de Nuon Chea.

11 Me PESTMAN:

12 Merci beaucoup, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Je..

13 j'appuie ce que mon confrère vient de dire.

14 Hier après-midi, je crois que nous "avons" à un certain moment
15 le droit d'utiliser les témoignages que ce témoin avait faits la
16 semaine dernière et la semaine précédente. Et une précision est
17 toujours utile.

18 Je voulais en fait poser une autre question à propos d'un
19 courriel que j'ai envoyé la 24 avril à la juriste hors classe à
20 propos de vos publications. Je n'ai toujours pas reçu de réponse.

21 J'avais demandé à la juriste hors classe de me donner une liste
22 des publications..

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 Vous n'avez pas le droit de soulever d'autres questions à part
25 celle qui fut l'objet de discussions.

5

1 Veuillez expliquer les motifs de votre demande.

2 Nous parlons maintenant du témoin TCW-488 et vous devez vous en
3 tenir à cela. Si vous avez quelque chose à dire à propos de ce
4 témoin, la Chambre vous entendra, mais, si vous avez toute autre
5 question à soulever, eh bien, nous vous recommandons de le faire
6 par écrit, et la Chambre tranchera en temps utile.

7 [09.09.40]

8 Toute autre question non pertinente pour l'audience
9 d'aujourd'hui... notamment le témoin TCW-488... ne sera pas entendue.

10 Me PESTMAN:

11 Oui, c'est clair, mais je demande à savoir quand nous allons
12 avoir une réponse à notre demande écrite, que nous avons
13 présentée le 24 avril, ça fait presque deux mois. Nous n'avons
14 toujours pas reçu de réponse. Donc, c'était aussi une demande de
15 précision.

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 La Chambre se penchera là-dessus et rendra sa décision en temps
18 utile.

19 Huissier d'audience, veuillez faire entrer le témoin TCW-488.

20 [09.12.52]

21 Oui, Madame la juge Cartwright, allez-y.

22 Mme LA JUGE CARTWRIGHT:

23 Je vous remercie, Monsieur le Président.

24 Maître Karnavas, la Chambre ne sait pas exactement à quel point
25 vous faisiez référence plus tôt. Nous ne voulons pas "l'"en

6

1 traiter maintenant. Pouvez-vous nous dire clairement et
2 brièvement... ou, plutôt, pouvez-vous nous l'expliquer clairement
3 et brièvement dans le cadre... dans un mémorandum à la juriste hors
4 classe, est-ce que cela est acceptable pour vous?

5 Me KARNAVAS:

6 Oui, la transcription en anglais n'est pas disponible encore,
7 mais je pourrai trouver le passage auquel je fais référence.

8 Mme LA JUGE CARTWRIGHT:

9 Je pense savoir de quoi vous voulez parler. Nous n'allons pas en
10 parler maintenant, mais nous y reviendrons.

11 Me KARNAVAS:

12 Merci beaucoup, c'est très apprécié.

13 [09.13.58]

14 INTERROGATOIRE

15 PAR M. LE PRÉSIDENT:

16 Q. Bonjour, Monsieur le témoin.

17 Comment vous appelez-vous? Vous appelez-vous Oeun Tan?

18 M. OEUN TAN:

19 R. Oui, Monsieur le Président, oui.

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Le témoin... le conseil, veuillez ajuster le micro du témoin.

22 Q. Monsieur Oeun Tan, avez-vous d'autres noms?

23 M. OEUN TAN:

24 R. Non.

25 [09.14.45]

7

1 Q. Avez-vous déjà utilisé le nom "Chou Tan"?

2 R. Oui, je m'en sers d'ailleurs actuellement.

3 Q. Là où vous habitez, sous quel nom vous connaît-on: Oeun Tan ou

4 Chou Tan?

5 R. Oeun Tan.

6 Q. Quel âge avez-vous?

7 R. Je suis né en 1943, Monsieur le Président.

8 Q. Où habitez-vous?

9 R. J'habite présentement dans le village de Doun Troek à Samlaut,
10 le district de Samlaut, dans la commune de Ta Sanh.

11 Q. Quelle est votre profession?

12 R. Je suis agriculteur.

13 Q. Comment s'appelle votre père?

14 R. Il s'appelait Loum.

15 [09.16.03]

16 Q. Son nom de famille, quel était-il?

17 R. Je ne m'en souviens pas.

18 Q. Comment s'appelle votre mère?

19 Veuillez attendre, Monsieur le témoin, "avant" de voir le voyant
20 rouge de votre micro.

21 Donc, comment s'appelle votre mère?

22 R. Elle s'appelle Lim.

23 Q. Et combien d'enfants avez-vous?

24 R. J'en ai trois.

25 Q. Quelle est votre nationalité?

8

1 Et veuillez, s'il vous plaît, attendre de voir le voyant rouge
2 avant de répondre, sinon, on ne peut entendre votre réponse.
3 Donc, quelle est votre nationalité?

4 R. Je suis Kachak, du groupe ethnique Kachak.

5 [09.17.28]

6 Q. Monsieur Oeun Tan, comme l'a rapporté la greffière de la
7 Chambre de première instance, vous n'avez aucun lien de parenté
8 ou "par" alliance avec les parties, y compris les parties civiles
9 et les trois accusés: est-ce exact?

10 R. Oui.

11 Q. Merci.

12 Toujours selon ce même rapport, vous avez déjà prêté serment
13 hier: est-ce exact?

14 R. Oui.

15 Q. Monsieur Oeun Tan, la Chambre veut maintenant vous informer de
16 vos droits en tant que témoin. Vous jouissez du droit de ne pas
17 répondre à toute question dont la réponse tendrait à vous
18 incriminer.

19 Vous devez, à titre de témoin, répondre à toutes les questions
20 des juges, sauf celles dont la réponse tendrait à vous
21 incriminer.

22 Et vous... devez dire rien que la vérité, toute la vérité. Vous
23 devez répondre selon ce que vous avez vu et connu à l'époque des
24 faits. Comprenez-vous cette obligation qui vous incombe?

25 R. Oui.

9

1 [09.19.53]

2 Q. Monsieur Oeun Tan, savez-vous écrire et lire le khmer?

3 R. Non, pas vraiment... ou pas beaucoup, plutôt.

4 Q. Quel est votre niveau d'instruction?

5 R. Je peux lire et écrire un peu.

6 Q. Merci.

7 Avez-vous déjà été entendu par les enquêteurs du Bureau des
8 cojuges d'instruction?

9 R. Oui.

10 Q. Et combien de fois avez-vous rencontré les enquêteurs?

11 R. une seule fois.

12 Q. Où cet entretien a-t-il eu lieu?

13 R. C'était dans le village de Doun Troek.

14 [09.21.18]

15 Q. Je vous remercie.

16 Monsieur Oeun Tan, avant votre comparution aujourd'hui, avez-vous
17 lu, avez-vous examiné les comptes-rendus... ou les procès-verbaux,
18 c'est-à-dire, de... de votre audition devant les cojuges
19 d'instruction pour vous rafraîchir la mémoire?

20 R. Oui, j'ai lu les documents, mais je ne me souviens pas de
21 tout, ma mémoire n'est pas très bonne.

22 Q. Confirmez-vous que les déclarations que vous avez faites aux
23 enquêteurs des cojuges d'instruction... confirmez-vous, plutôt, que
24 ce sont là bel et bien les résumés de ce que vous avez dit aux
25 cojuges d'instruction?

10

1 R. Oui, je le confirme.

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 La Chambre informe l'Accusation qu'elle a maintenant la parole.

4 [09.22.51]

5 INTERROGATOIRE

6 PAR M. VENG HUOT:

7 Bonjour, Monsieur le Président, Madame, Messieurs les juges,
8 estimés confrères, et bonjour à tous ceux et celles qui suivent
9 ces débats.

10 Q. Bonjour, Monsieur Oeun Tan.

11 Je m'appelle Veng Huot. Je travaille pour le Bureau des cojuges...
12 je travaille pour le Bureau des coprocureurs. Pouvez-vous
13 m'entendre?

14 M. OEUN TAN:

15 R. Oui.

16 Q. Je vous remercie.

17 J'aimerais vous poser quelques questions sur les structures
18 administratives locales.

19 Pour que vous compreniez bien ma question, je vais utiliser un
20 langage très simple.

21 Quand avez-vous entendu parler du mouvement révolutionnaire dans
22 votre localité?

23 R. C'était en 1968.

24 Q. Et quand vous êtes-vous joint à la révolution?

25 Quel âge aviez-vous?

11

1 R. Le 2 mars 1968.

2 [09.25.06]

3 Q. Et où était-ce?

4 R. C'était dans le village de Nay, commune de Ta Lav, dans le
5 district d'Andoung Meas, province du Ratanakiri.

6 Q. Vous avait-on expliqué... connaissiez-vous l'objectif de cette
7 révolution au début?

8 R. Bien, au début, j'ai remarqué que beaucoup de personnes se
9 joignaient à la révolution, et j'ai été inspiré par ces autres
10 qui avaient rejoint le mouvement.

11 Q. Vous a-t-on expliqué pourquoi il fallait se joindre à la
12 révolution?

13 R. Non, on ne m'a jamais expliqué.

14 Q. J'aurais besoin de quelques précisions.

15 Qui vous a introduit dans la révolution?

16 R. C'était Kang Deng, le secrétaire du district, c'est lui qui
17 l'a fait.

18 Q. Vous parlez d'un certain "Deng", Deng secrétaire du district,
19 c'est bien ça?

20 [09.27.27]

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 Monsieur le témoin, veuillez attendre de voir le voyant rouge
23 pour répondre.

24 M. VENG HUOT:

25 Q. Je vais répéter ma question.

12

1 À l'époque, y avait-il une structure de district, y avait-il un
2 comité? Et c'est-ce comité qui s'occupait de faire entrer les
3 gens dans la révolution?

4 R. Kang Deng était... siégeait au comité de district et c'est lui
5 qui m'a fait rentrer dans la révolution.

6 Q. A-t-on vérifié vos antécédents biographiques avant de vous
7 laisser entrer dans la révolution?

8 R. Oui.

9 Q. Quels étaient les critères de sélection?

10 R. Il n'y avait pas tout à fait de critères, il fallait
11 simplement se porter volontaire, et, si l'on se portait
12 volontaire, on était accepté.

13 [09.29.15]

14 Q. Quand vous êtes entré dans la révolution, dans votre unité...
15 quelle était votre unité et qui en était le chef?

16 R. Je ne crois pas avoir saisi votre question: pourriez-vous
17 répéter, s'il vous plaît?

18 Q. Je vous remercie, Monsieur Tan.

19 Je vais maintenant répéter ma question.

20 Au début, quand vous êtes entré dans la révolution, quel était le
21 nom du chef de votre unité? Et si vous pouvez aussi nous dire
22 quels étaient les noms de ses adjoints, ce serait bien. Et de
23 quelle unité étiez-vous?

24 R. Phai est celui qui m'a fait entrer dans le... au service des
25 messagers.

13

1 Q. Donc, on vous a affecté à l'unité des messagers. Avez-vous dû
2 participer à des réunions à... de critique et d'autocritique dans
3 votre unité de messagers?

4 R. Après les heures de travail, il y avait des réunions au cours
5 desquelles on nous enseignait la manière de livrer des messages.

6 [09.31.33]

7 Q. Est-ce qu'un messager était chargé de transmettre des messages
8 ou est-ce qu'on lui enseignait également comment espionner "sur"
9 les gens pendant la réunion?

10 R. Nous étions chargés de transmettre, de remettre des courriers.

11 Q. Et, au sujet de télégrammes, savez-vous quelque chose
12 concernant les télégrammes?

13 R. Oui, j'en avais entendu parler. On en parlait.

14 Q. En ce qui concerne la manière dont on vous a enseigné "de"
15 transmettre ces courriers, étiez-vous conscient de l'importance
16 du rôle de messager et est-ce que l'on vous demandait d'épier les
17 autres membres du Parti?

18 R. Non, on ne m'a pas enseigné cela, on m'a enseigné comment
19 livrer ou transmettre un courrier de monsieur "A" à monsieur "B",
20 par exemple.

21 Q. J'aimerais à présent vous poser des questions concernant les
22 organes administratifs.

23 Avant 1975, dans les zones libérées, existait-il une
24 classification: "bureau de la sécurité", "coopérative", etc.?

25 [09.33.46]

14

1 R. J'ai seulement entendu dire qu'il y avait des coopératives. Il
2 y avait des secteurs et des zones, mais j'en avais seulement
3 entendu parler.

4 Q. Merci, Monsieur Tan.

5 Est-ce que l'Angkar vous a enseigné à quel point cette
6 administration était importante pour faciliter la transmission de
7 message des niveaux supérieurs vers les niveaux locaux.

8 R. Non, je ne suis pas au courant de cela, parce que mon groupe
9 avait pour tâche exclusive de transmettre des messages et je
10 n'étais pas au courant d'autres questions.

11 Q. Merci.

12 Que... quelle était votre responsabilité entre 1965 et 1970?

13 R. En 1970, j'avais la responsabilité de l'unité des... de
14 messagerie et j'ai continué dans la même voie.

15 [09.35.48]

16 Q. Mis à part le transport de courrier, quelles étaient les
17 activités de l'unité de messagerie?

18 R. Il n'y avait pas d'autres relations.

19 Q. En tant que messenger, vous a-t-on enseigné quel était le sens
20 de cette fonction?

21 R. Le sens de cette fonction, d'être messenger, est que j'avais à
22 transmettre un message, par exemple, d'une personne ou d'un lieu
23 à un autre ou à une autre personne, qui le transmettrait à son
24 tour vers une autre destination.

25 Q. Vous a-t-on jamais dit qu'il fallait remettre un courrier à un

15

1 ministère ou à bureau particulier ou à quelconque secteur ou
2 zone?

3 R. Non, non.

4 [09.37.15]

5 Q. Quant au contenu des messages que vous aviez à livrer, dont
6 vous avez parlé tout à l'heure, avez-vous eu à prendre
7 connaissance de la teneur des courriers que vous étiez chargés de
8 livrer?

9 Avez-vous appris, notamment, qu'on y mentionnait l'arrestation de
10 certaines personnes?

11 R. Non, je ne connaissais pas la teneur de cela. À l'époque,
12 j'étais illettré et donc pas en mesure de lire les lettres. Je ne
13 faisais que la... les transmettre. Une fois le courrier remis à... en
14 mains propres, je rentrais.

15 Q. Pendant vos activités en tant que messenger - ma question va
16 maintenant porter sur votre supérieur -, au cours de 1970,
17 avez-vous travaillé comme messenger ou dans une autre fonction?

18 R. En 1970, j'ai travaillé comme messenger. Je n'ai jamais fait
19 que livrer des courriers, transmettre des courriers.

20 [09.39.07]

21 Q. Après 1970, qu'avez-vous fait?

22 R. Après 1970, j'ai aussi travaillé comme messenger.

23 Q. Avez-vous jamais travaillé en temps que gardien de sécurité?

24 R. Un messenger était rattaché à un garde du corps.

25 Q. Connaissiez-vous le nom de code "Om Pol"? Connaissiez-vous le

16

1 nom Pol?

2 R. Non, à ce moment-là, je ne connaissais pas ce nom.

3 Q. Avez-vous jamais entendu parler d'Om Nuon?

4 R. Oui.

5 Q. Quel était son nom?

6 R. Il s'appelait Nuon Chea.

7 [09.40.37]

8 Q. Connaissiez-vous le nom de code ou le pseudo... le nom de code

9 ou le pseudonyme "Frère numéro 1"?

10 R. Van, Van était M. Ieng Sary.

11 Q. Connaissiez-vous Haem (phon.) en 1975?

12 R. Je connaissais Haem (phon.), c'était Khieu Samphan.

13 Q. Donc, vous avez mentionné maintenant que vous connaissiez des

14 dirigeants, Om Nuon, Om Van, Hem: saviez-vous... saviez-vous à

15 l'époque quels rôles ils tenaient?

16 R. Non, je ne connaissais pas leurs fonctions.

17 [09.41.45]

18 Q. Lorsque les dirigeants se déplaçaient et que vous étiez garde

19 du corps, est-ce que vous les avez accompagnés?

20 R. En tant que garde du corps, il y avait une rotation dans notre

21 travail. Parfois, je les accompagnais, parfois, c'était quelqu'un

22 d'autre et parfois je restais à la base.

23 Q. Vous avez dit, en tant que garde du corps... vous avez

24 accompagné vos dirigeants à la base: pouvez-vous nous dire quel

25 était le nom de votre supérieur... ou de vos dirigeants [se reprend

17

1 l'interprète]?

2 R. C'était Pol Pot.

3 Q. Pol Pot se rendait-il dans des zones ou des secteurs et, si
4 oui, dans quelles zones et dans quels secteurs?

5 R. Il s'est rendu dans les secteurs, dans les districts, dans les
6 zones également.

7 Q. J'aimerais que vous nous expliquiez plus en détails quelles
8 étaient les zones et les districts et les secteurs dans lesquels
9 Pol Pot s'est rendu?

10 R. Il s'est rendu au secteur de Siem Reap, à Battambang, Pursat,
11 Kampong Thom, et c'est tout.

12 [09.43.53]

13 Q. En tant que garde du corps, lorsque les dirigeants se
14 réunissaient, est-ce que les gardes du corps étaient chargés de
15 la garde de ces personnes ou de la protection de ces personnes?

16 R. Lorsqu'ils travaillaient, les ordres des gardes de sécurité
17 étaient de se tenir à 20 mètres d'eux.

18 Q. D'après ce que vous avez pu voir, qui participait à ces
19 réunions?

20 R. Je connaissais très peu de personnes. Ieng Sary, oui, Nuon
21 Chea, Khieu Samphan, mais je ne connaissais pas les autres.

22 Q. Donc, vous nous avez dit qu'au cours des réunions il y avait
23 Ieng Sary, Nuon Chea et Khieu Samphan, et vous nous avez dit que
24 vous aviez consigne de vous tenir à 20 mètres de ceux qui se
25 réunissaient, mais saviez-vous de... quel était le sujet des

18

1 réunions?

2 R. Non, non, je ne savais pas. J'étais trop éloigné des
3 participants.

4 [09.46.20]

5 Q. Avez-vous jamais été garde du corps de M. Ieng Sary?

6 R. Non, je ne l'ai pas été.

7 Q. Je vais à présent vous poser des questions sur votre assistant
8 politique avant 1975.

9 Connaissez-vous Ken, alias Lin?

10 R. Oui, je le connaissais. Je connaissais Ken, alias Lin.

11 Q. Savez-vous quel rôle jouait Ken, alias Lin, dans le Parti
12 communiste du Kampuchéa?

13 R. Lin était le responsable de l'unité des messagers de K-7.

14 Q. Connaissez-vous Pang?

15 R. Oui.

16 [09.48.20]

17 Q. Quelle était la responsabilité de Pang?

18 R. Pang avait la responsabilité générale du Bureau 870.

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Est-ce que l'on pourrait rappeler au coprocurateur qu'il doit fixer
21 la chronologie des événements auxquels il fait référence.

22 Êtes-vous toujours dans la période précédent 1975, parce que,
23 initialement, vous avez indiqué que vos questions allaient porter
24 sur la période antérieure à 1970. Mais vos questions, ensuite,
25 semblent aborder une autre période.

19

1 M. VENG HUOT:

2 Je vous remercie, Monsieur le Président, de ce rappel à l'ordre.

3 Monsieur le témoin, j'aimerais vous demander à nouveau, vous avez

4 parlé du Bureau 870, le bureau dont Pang avait la responsabilité:

5 où se trouvait ce bureau avant 1970?

6 M. OEUN TAN:

7 R. Avant 1975, le bureau était situé dans la province de Kampong

8 Cham.

9 [09.50.12]

10 Q. Merci, Monsieur le témoin.

11 J'aimerais à présent vous poser des questions sur

12 l'administration et la logistique. L'objet de mes questions... ou,

13 plutôt, mes questions se concentreront sur la période antérieure

14 à 1975.

15 Savez-vous ce que faisaient les personnes qui travaillaient dans

16 les bureaux "K"?

17 R. Non, je n'étais pas au courant.

18 Q. Vous avez dit qu'avant 1975 vous étiez messenger à un bureau

19 "K"... ou, plutôt, vous avez dit que Lin était le responsable de

20 K-7.

21 Alors, ma question est la suivante: y avait-il d'autres bureaux

22 "K", K-1, K-2, K-3, etc.?

23 R. Moi, je connaissais uniquement K-1, K-7 et K-3. Je ne sais pas

24 s'il y en a d'autres.

25 Q. Vous venez de dire à la Chambre que vous étiez au courant de

20

1 l'existence du Bureau 870: que... quelle était l'activité du Bureau
2 870?

3 R. Je ne sais pas quelle était son activité.

4 [09.52.37]

5 Q. Avant 1975, connaissiez-vous l'existence de S-71, qui aurait
6 été un bureau secret?

7 R. Je n'en avais jamais entendu parler.

8 Q. Merci.

9 Connaissiez-vous l'existence des bureaux 100 et 102?

10 R. Je n'ai jamais entendu parler de ces bureaux.

11 Q. Avez-vous entendu parler de B-5?

12 R. Je ne suis pas... je n'en suis pas sûr, je ne pense pas en avoir
13 jamais entendu parler.

14 Q. Je vous remercie.

15 J'aimerais à présent passer à une autre question, car vous étiez
16 à la fois un messenger et un garde du corps et vous venez de nous
17 dire que vous étiez proche d'Om Nuon Chea, Om Ieng Sary, Om Khieu
18 Samphan, et que vous les avez vus participer à des réunions et
19 que vous vous teniez à peu près à 20 mètres d'eux.

20 Ma question est la suivante: avez-vous jamais entendu prononcer
21 le vocable de "révolution" et qu'est-ce que cela signifiait?

22 R. Je n'ai... j'avais entendu... j'avais entendu le terme prononcé,
23 mais je ne connaissais pas son sens. J'ai simplement rejoint la
24 révolution.

25 [09.55.04]

21

1 Q. Avez-vous jamais entendu le vocable "dictature
2 révolutionnaire" ou l'expression "dictature révolutionnaire"?

3 R. Je n'ai jamais compris, je n'ai jamais connu ce terme en tant
4 que minorité ethnique.

5 Q. Pendant votre enseignement, est-ce que vous entendiez les gens
6 parler de... en termes de dictature révolutionnaire?

7 R. Non, je n'ai jamais entendu... personnellement, je n'ai jamais
8 entendu prononcer cette expression.

9 Q. Une autre expression utilisée, c'est "écraser". Avez-vous
10 jamais entendu prononcer ces paroles?

11 R. On ne m'a jamais parlé de cette question.

12 Moi, j'étais sous les ordres d'autres personnes. Je travaillais
13 dans l'unité des messagers dans les plantations. Donc, on ne me
14 parlait jamais de cela.

15 [09.56.25]

16 Q. Avez-vous jamais entendu l'expression "trois tonnes"?

17 R. Oui, j'ai entendu prononcer l'expression "trois tonnes".

18 Q. À... que signifiait cette expression?

19 R. "Il" fait référence à la production de riz et d'autres
20 produits agricoles. Donc, il s'agissait de produire trois tonnes.

21 [09.56.55]

22 Q. J'aimerais vous poser des questions concernant les ennemis de
23 la révolution. Est-ce que Lon Nol était la seule personne que
24 l'on traitait d'ennemi ou est-ce que d'autres ennemis étaient
25 appelés "les ennemis de la révolution"?

22

1 R. Je... je ne connaissais rien de la période Lon Nol.

2 Q. Avez-vous jamais entendu le vocable "oppression"?

3 R. Oui, j'ai entendu parler et prononcer le mot "oppression des
4 pauvres par les riches".

5 Q. Quelles étaient les classes dont on parlait à l'époque?

6 R. Il y avait la classe des paysans, la classe paysanne.

7 Q. Je vais vous reposer la question.

8 Vous nous avez dit que vous aviez entendu parler de la classe des
9 oppresseurs. Ma question est la suivante: est-ce que la classe
10 des oppresseurs était le terme qu'on appliquait au groupe de Lon
11 Nol? Est-ce que vous pourriez être plus précis?

12 R. J'ai uniquement entendu parler de cela. Je n'ai jamais eu
13 connaissance particulière de cette question. Je faisais partie
14 d'une minorité ethnique. Je n'étais pas au courant de tout cela.

15 [09.59.17]

16 Q. Saviez-vous que lorsque les soldats de Lon Nol ont été
17 arrêtés... savez-vous où ils ont été emmenés?

18 R. Non, je n'ai jamais été au courant de cela.

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Maître, vous pouvez vous exprimer.

21 Me KARNAVAS:

22 Monsieur le Président, je suis désolé d'interrompre, mais les
23 questions sont orientées. Elles font référence à des faits qui ne
24 figurent pas dans le témoignage et je crois que certaines des
25 questions, en fait, portent sur une... un poste... des fonctions

23

1 au-delà de la position du témoin.

2 Je crois que nous ne pouvons pas refaire le procès à chaque fois.

3 Certains faits ont déjà été établis. Il serait plus efficace de

4 cibler les questions au niveau précis du témoin. Donc, la raison

5 précise pour laquelle ce témoin est ici, il est là pour

6 témoigner.

7 Merci.

8 [10.00.30]

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 Merci, Maître, pour ce commentaire.

11 La Chambre remarque que l'objection vient un peu tard, et le

12 conseil... le conseil doit soulever son objection immédiatement.

13 Nous rappelons aussi à l'Accusation "de" faire attention à la

14 formulation des questions.

15 Veuillez vous assurer "de" poser des questions qui portent sur

16 des faits dont le témoin a connaissance, "de" vous appuyer sur

17 des déclarations déjà faites devant les cojuges d'instruction.

18 Veuillez... par exemple, le témoin qui a déposé hier, des questions

19 ont été posées sur ses déclarations devant les cojuges

20 d'instruction, notamment des faits allégués dans les paragraphes

21 pertinents de l'ordonnance de clôture...

22 Et veuillez donc poser des questions qui portent sur ces faits.

23 Vous n'êtes pas là pour poser des questions pour le simple

24 plaisir de le faire.

25 Il faut poser des questions qui... dont les réponses permettront à

24

1 la Chambre de découvrir la vérité... et doivent cadrer avec les
2 faits pertinents de l'ordonnance de clôture.
3 Donc, veuillez garder cela à l'esprit lorsque vous posez vos
4 questions au témoin.

5 [10.03.12]

6 L'Accusation ne recevra pas une... une prolongation de son temps de
7 parole si elle n'a pas... si elle manque de temps.

8 M. VENG HUOT:

9 Merci, Monsieur le Président.

10 Je n'ai aucune objection à ce qui a été dit.

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 Veuillez passer à autre chose et veuillez ne pas poser des
13 questions répétitives ou hypothétiques "et" des questions qui
14 sortent du cadre "pour" ce procès.

15 Veuillez poser des questions brèves et précises pour que le
16 témoin puisse, compte-tenu de ses connaissances... pour qu'il
17 puisse y répondre.

18 Veuillez... et ça ne sert à rien de poser des questions fleuries
19 que le témoin ne comprend pas.

20 [10.04.26]

21 M. VENG HUOT:

22 Bonjour, une fois de plus, Monsieur Oeun Tan.

23 Nous savons que vous avez été garde du corps et... vous connaissez
24 les... et vous avez des notions militaires. Connaissez-vous les
25 expressions "à l'intérieur et à l'extérieur du rang"?

25

1 R. Non, je ne comprenais pas cette distinction. Je ne crois pas
2 connaître les termes dont vous parlez.

3 [10.05.14]

4 Q. Lorsque vous avez reçu vos formations, avez-vous jamais
5 entendu parler d'"Étendard révolutionnaire" et de "Jeunesses
6 révolutionnaire", de ces magazines?

7 R. Je les ai vus.

8 Q. Avez-vous jamais entendu le terme "coopérative"?

9 R. Oui, j'en ai entendu parler.

10 Q. À quoi servaient les coopératives?

11 R. Bien, la coopérative, c'est là où les gens repiquaient le riz,
12 faisaient pousser des légumes et mangeaient dans la cuisine
13 collective.

14 Q. Qu'en est-il de l'expression "unité mobile"? À quoi cela
15 faisait-il référence?

16 R. Une unité mobile, cela permettait de construire des barrages,
17 de creuser des canaux et des digues pour les rizières.

18 [10.06.59]

19 Q. Avez-vous déjà livré des messages à l'unité mobile d'enfants?

20 R. Non.

21 Q. Avez-vous déjà entendu parler de ces groupes mobiles
22 d'enfants?

23 R. Oui.

24 Q. Que... que veut dire cette expression?

25 R. Je n'en ai aucune idée.

26

1 Q. Avez-vous livré du courrier sur le sujet du mariage des
2 personnes handicapées?

3 R. Non.

4 Q. Avez-vous su qu'il y avait des mariages sous le régime?

5 R. Oui.

6 Q. N'avez-vous jamais entendu le terme "acte d'inconduite
7 immorale (phon.)"?

8 R. Oui, j'en ai entendu parler.

9 [10.08.16]

10 Q. Qu'est-ce que cela veut dire pour vous, cette inconduite
11 immorale... inconduite morale, plutôt, et y a-t-il eu de ces... de
12 tels actes immoraux dans votre unité?

13 R. Oui, l'inconduite morale, ce sont des gestes qui peuvent
14 porter atteinte à la propriété, au peuple, au bétail, aux
15 villageois, et les personnes qui commettaient de telles fautes
16 étaient appelées à la rééducation.

17 Q. Avez-vous commis des actes d'inconduite morale vis-à-vis des
18 femmes?

19 R. Non, je n'ai jamais entendu parler de cela.

20 Q. En tant que garde et messenger, lorsque vous livriez le
21 courrier, enfin, les messages, avez-vous entendu parler de
22 réactionnaires?

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 Oui, Maître, allez-y.

25 Le témoin, veuillez attendre.

1 [10.09.35]

2 Me KARNAVAS:

3 Merci, Monsieur le Président.

4 À la lumière de ce que vous avez dit tout à l'heure, je vais me
5 lever à chaque fois.

6 La question a déjà été posée. La personne a répondu. Ils avaient...
7 il a dit qu'il était illettré à l'époque. Donc, ça fait deux fois
8 qu'on lui pose la question.

9 Maintenant, on lui demande s'il a vu quelque chose dans une
10 lettre. Et bien évidemment que non. Il a dit plus tôt qu'il était
11 illettré, qu'il n'avait ouvert le courrier non plus.

12 Donc, non seulement la question est répétitive, mais c'est tout à
13 fait absurde.

14 Merci.

15 M. LE PRÉSIDENT:

16 La parole est au procureur, et veuillez attendre que votre micro
17 soit allumé avant de parler.

18 M. VENG HUOT:

19 Ma question était: "Est-ce que... avez-vous lu ou entendu?"

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Oui, l'objection de Me Karnavas est retenue.

22 Le témoin n'a pas à répondre à la question, car elle ne mène
23 nulle part et ne permet pas du tout "à" découvrir la vérité.

24 Monsieur le procureur, veuillez reformuler vos questions et

25 veuillez surtout vous assurer que les questions ne sortent pas du

28

1 cadre du procès.

2 Veuillez ne poser des questions que... ne poser que des questions
3 auxquelles le témoin peut répondre et sur des événements dont il
4 a connaissance et... et "de" la période allant de 75 à 79.

5 [10.11.23]

6 Monsieur le procureur, veuillez vous assurer que votre micro soit
7 allumé avant de parler. Ça fait longtemps que vous êtes ici, vous
8 devriez être habitué.

9 M. VENG HUOT:

10 Merci, Monsieur le Président.

11 Je vais donc sauter quelques questions et je vais passer à la
12 prochaine période, soit la période post-1975.

13 Q. Le 17 avril 1975, donc... où étiez-vous ce jour-là?

14 M. OEUN TAN:

15 R. En 1975, j'étais dans le village de... Trapeang Thum, dans la
16 province de Kampong Cham.

17 [10.12.05]

18 Q. Étiez-vous au courant de l'évacuation de la population de
19 Phnom Penh?

20 R. Non, j'étais à Kampong Cham.

21 M. VENG HUOT:

22 Je n'ai plus de question à poser au témoin.

23 Je vous remercie, Monsieur le Président, et, Madame, Messieurs
24 les juges, pour vos instructions.

25 Et je remercie beaucoup "aux" conseils que Me Karnavas m'a donnés

29

1 ainsi que les autres parties.

2 Monsieur Oeun Tan, je n'ai plus d'autres questions pour vous,

3 mais mes confrères en auront à vous poser.

4 Merci beaucoup.

5 [10.13.19]

6 M. LE PRÉSIDENT:

7 La parole est au procureur international.

8 INTERROGATOIRE

9 PAR M. ABDULHAK:

10 Merci, Monsieur le Président, Madame, Messieurs les juges.

11 Bonjour, excellents confrères.

12 Q. Bonjour, Monsieur Oeun Tan. Merci d'être venu nous aider.

13 Mon nom est Tarik Abdulhak. Je suis... je fais partie de l'équipe

14 des procureurs. Et je vais vous poser quelques questions de plus,

15 en plus de celles que mon confrère vous a déjà posées.

16 J'aimerais vous poser des questions sur la période d'avant 1975

17 pour avoir plus de précision.

18 Vous avez rejoint la révolution alors que vous étiez au

19 Ratanakiri, et vous avez aussi déjà parlé de vos responsabilités

20 après cela.

21 Combien de temps êtes-vous resté au Ratanakiri et où êtes-vous

22 allé après?

23 M. OEUN TAN:

24 R. J'étais au Ratanakiri en 1968 jusqu'en 1970, année à laquelle

25 je suis allé à Kampong Cham.

30

1 [10.15.16]

2 Q. Et, quand vous êtes allé à Kampong Cham, vous avez dit, je
3 crois, que vous habitiez dans un village du nom de Trapeang Thim
4 (phon.). Pouvez-vous dire à la Cour - si vous vous en souvenez -
5 dans quel district se trouvait ce village?

6 R. Le village de Trapeang Thum est dans la province de Kampong
7 Cham. Je ne me souviens pas du district.

8 Q. Je vous remercie.

9 Vous avez dit que vous avez monté la garde lors de réunions à
10 l'occasion... de Ieng Sary, Nuon Chea, Khieu Samphan ainsi que
11 d'autres que vous ne connaissiez pas.

12 Pol Pot -a-t-il assisté à ces réunions?

13 R. Oui, j'ai vu que Pol Pot présidait les réunions.

14 Q. Et ces réunions avaient lieu à quelle fréquence?

15 R. Il arrivait que les réunions durent toute la journée.

16 [10.17.05]

17 Q. Et à quelle fréquence, si vous vous en souvenez?

18 Est-ce que c'était "à" toutes les semaines? C'était des réunions
19 mensuelles? Et plusieurs fois par semaine peut-être?

20 R. C'était trois ou quatre fois par mois.

21 Q. Pendant cette période, avez-vous des... avez-vous résidé dans un
22 village du nom de Dang Kdar?

23 R. Non.

24 Q. Vous dites que vous avez observé ces réunions, pourriez-vous
25 nous dire, d'après vos souvenirs: Nuon Chea, Ieng Sary et Khieu

31

1 Samphan ont-ils continué de se réunir dans cette région ou

2 ont-ils "quitté" à un moment donné?

3 R. D'après mes souvenirs, ils se réunissaient au même endroit.

4 Q. Et où habitaient-ils?

5 R. Ils habitaient... pourriez-vous nous dire à quelle période, s'il

6 vous plaît?

7 [10.19.25]

8 Q. Vous nous avez dit qu'à partir de 1970 vous étiez à Kampong

9 Cham, donc... et j'ai tenu... enfin, j'ai cru comprendre que c'est là

10 que les réunions avaient lieu et je voulais savoir où habitaient

11 les personnes que j'ai mentionnées à l'époque?

12 R. À l'époque, ils se réunissaient dans le village... ou ils

13 étaient dans un village de Trapeang Thum.

14 Q. Je sais que nous parlons d'événements qui se sont produits il

15 y a longtemps, mais j'aimerais vous poser une question à propos

16 d'un autre endroit et vous me direz si vous vous souvenez avoir

17 jamais monté la garde lors de réunion à cet endroit: un village

18 du nom de Meakh, dans la commune de Preaek Kak, dans la province

19 de Kampong Cham? Avez-vous monté la garde à des réunions à cet

20 endroit?

21 R. Non.

22 [10.21.00]

23 Q. Quand vous avez... vous êtes parti du Ratanakiri pour vous

24 rendre dans la région de Kampong Cham, avec qui avez-vous voyagé?

25 R. Pour le trajet du Ratanakiri à Kampong Cham, j'ai voyagé avec

1 Pol Pot et Pang.

2 Q. Vous souvenez-vous de la position qu'occupait Pang à l'époque?

3 R. Pang avait la responsabilité générale du groupe à Kampong
4 Cham.

5 Q. Merci.

6 Et quand avez-vous vu Nuon Chea, Khieu Samphan et Ieng Sary pour
7 la première fois?

8 R. Vers la mi-1970, j'ai vu Nuon Chea et Khieu Samphan.

9 Q. Qu'en est-il de Ieng Sary? L'avez-vous rencontré à Kampong
10 Cham ou l'aviez-vous connu avant?

11 R. Non, j'ai rencontré Ieng Sary au Ratanakiri.

12 [10.22.59]

13 Q. Et vous souvenez-vous de sa position?

14 R. Non.

15 Q. Savez-vous quand est-ce qu'il est venu à Kampong Cham pour
16 participer... enfin, quand vous dites l'avoir vu à ces réunions lui
17 aussi?

18 R. Ieng Sary, Nuon Chea, Khieu Samphan et Pol Pot sont venus tous
19 ensemble pour se réunir à Kampong Cham.

20 Q. Vous avez accompagné Pol Pot et Pang "du" Ratanakiri: est-ce
21 que Ieng Sary était du groupe ou a-t-il voyagé séparément?

22 R. Séparément.

23 Q. Je vous remercie.

24 Et, d'après vos souvenirs, Ieng Sary est-il resté "au" Kampong
25 Cham jusqu'en 1975?

33

1 R. Jusqu'à la... jusqu'à la libération de Phnom Penh.

2 [10.24.47]

3 Q. Oui, si je pouvais demander des clarifications "de" votre
4 réponse: cela veut-il dire que vous l'avez vu... la prochaine fois
5 était après la libération de Phnom Penh?

6 R. Oui, c'est cela.

7 Q. Donc, si j'ai bien compris, il a quitté Kampong Cham à une
8 certaine date: mais vous souvenez-vous de la date? Savez-vous
9 quand il a quitté Kampong Cham et où il est allé?

10 R. Non, je ne m'en souviens pas.

11 Q. Dernière question sur ce sujet.

12 Vous dites que Ieng Sary a quitté Kampong Cham et que, la fois
13 suivante, vous l'avez vu après la chute de Phnom Penh et vous
14 avez dit plus tôt que vous avez vu ces gens se réunir à Kampong
15 Cham: cela veut-il dire que, s'il a "quitté" en 1970... mais il
16 était revenu participer à certaines réunions?

17 R. Oui, plus tard, ils se sont tous réunis à Phnom Penh.

18 [10.26.30]

19 Q. Je regrette, j'aimerais passer à autre chose, c'est vrai, mais
20 il plane un certain doute ou un certain manque de clarté.

21 Donc, vous avez dit plutôt que vous avez vu Pol Pot, Nuon Chea,
22 Khieu Samphan et Ieng Sary se réunir à Kampong Cham. Vous avez
23 aussi dit que Ieng Sary a quitté Kampong Cham et que vous l'avez
24 vu à Phnom Penh.

25 Donc, d'après vos... cela veut-il dire que vous ne vous souvenez

34

1 d'avoir vu Ieng Sary que dans les premiers mois de 1970 et que

2 vous ne l'avez pas vu plus tard?

3 R. Je ne l'ai pas revu après.

4 Q. Quelques points de précisions. Vous avez dit à mon confrère

5 que vous étiez messenger et par la suite garde. Vous souvenez-vous

6 de la date à laquelle vous êtes devenu garde?

7 R. Je suis devenu garde en 1970 et jusqu'en 1975, et même

8 jusqu'en 76, 77. Nous étions un groupe de 30 qui avait reçu la

9 tâche de monter la garde et de faire pousser des légumes.

10 [10.28.50]

11 Q. Et qui vous a nommé garde?

12 R. C'était Pang qui m'a donné cette tâche.

13 Q. Dois-je comprendre de votre témoignage que, en règle générale,

14 vous... enfin, vous étiez garde du corps de Pol Pot et d'autres

15 hauts dirigeants: c'était votre tâche habituelle?

16 R. Oui, lorsqu'il y avait des réunions, je devais monter la garde

17 dans le périmètre.

18 Q. Et quand avez-vous arrêté ces fonctions?

19 Vous dites avoir... avoir continué d'être garde en 76 et 77:

20 étiez-vous garde après cette période aussi?

21 R. C'est quand les Vietnamiens sont arrivés au pays que j'ai

22 arrêté d'être garde.

23 Q. Donc, vous avez travaillé pour Pol Pot et les autres

24 dirigeants pendant à peu près neuf ans en tant que garde?

25 Me KARNAVAS:

35

1 Monsieur le président...

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Je vous en prie.

4 Me KARNAVAS:

5 Je ne sais pas si c'est volontaire ou si c'est une erreur. Ce
6 monsieur n'a jamais dit qu'il a travaillé pour les autres. Il dit
7 simplement ce qu'il a fait et je crois que c'est un peu trompeur.
8 Donc, moi, je ne veux pas aller chercher midi à quatorze heures,
9 mais j'aimerais que l'on précise cette question pour que ça soit
10 exact.

11 [10.31.17]

12 M. ABDULHAK:

13 Oui, je suis d'accord. Je crois que c'était une question valable.
14 Je vais préciser les choses avec le témoin.

15 Q. Monsieur Tan, qui... de qui assuriez-vous la garde? Est-ce que
16 vous travailliez spécifiquement pour Pol Pot ou est-ce que vous
17 assuriez la garde d'autres personnes?

18 M. OEUN TAN:

19 R. Je... j'étais assigné exclusivement à la garde de Pol Pot. Pour
20 Nuon Chea et Ieng Sary, ils vivaient dans un autre... dans un autre
21 lieu.

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Je vous remercie.

24 Le moment est maintenant venu de faire une pause de 20 minutes.

25 Nous allons donc suspendre l'audience jusqu'à 10h50.

36

1 Les responsables veilleront à faire en sorte que le témoin et son
2 conseil soient escortés jusque dans la salle d'attente et qu'ils
3 soient de retour en temps et en heure. Merci.

4 (Suspension de l'audience: 10h32)

5 (Reprise de l'audience: 10h51)

6 Veuillez vous asseoir. L'audience reprend.

7 Avant de donner la parole au coprocurateur international pour qu'il
8 poursuive son interrogatoire du témoin, son audition du témoin,
9 la Chambre tient à observer... ou, plutôt, reconnaître la présence
10 du conseil du témoin.

11 La Chambre requiert que celui-ci nous fournisse son nom et son
12 numéro de code dans... parmi les membres du barreau du Cambodge.

13 M. RETHY SENG:

14 Je m'appelle Seng Rethy, Monsieur le Président.

15 Je suis conseil et membre du barreau du Royaume du Cambodge. Mon
16 numéro de matricule est le 470.

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 Je vous remercie.

19 Je donne à présent la parole aux coprocurateurs... au coprocurateur
20 international pour qu'il poursuive l'audition du témoin.

21 M. ABDULHAK:

22 Merci, Monsieur le Président, je vous salue à nouveau.

23 Monsieur le témoin, juste avant la suspension, vous nous avez dit
24 qu'en ce qui... que vous étiez le garde de Pol Pot. Quant à Khieu
25 Samphan et Nuon Chea, ceux-ci vivaient dans un autre logement.

37

1 Q. Savez-vous où se situait cette autre maison? À quelle distance
2 était-elle de la résidence de Pol Pot?

3 M. OEUN TAN:

4 R. La résidence de Khieu Samphan et Nuon Chea était à quelque
5 deux cents... trois cents ou quatre cents mètres.

6 [10.54.40]

7 Q. Vous nous avez dit que vous ne connaissez pas... connaissiez pas
8 les postes occupés par ces personnes à ce moment-là ou à cette
9 époque: étiez-vous au courant de quelque façon que ce soit de
10 leurs responsabilités, mis à part le fait qu'elles rencontraient
11 Pol Pot régulièrement? Que faisaient-elles d'autres, ces
12 personnes?

13 R. Non, je n'ai jamais été au courant des rôles ou
14 responsabilités de Khieu Samphan et Nuon Chea, et ils ne nous
15 l'ont jamais dit.

16 [10.55.36]

17 Q. Merci.

18 Si j'ai bien compris, vous avez séjourné à Kampong Cham de 1970 à
19 1975. Est-ce que Pol Pot a séjourné également dans cette base
20 pendant toute cette période et vous souvenez-vous du moment
21 auquel il l'a quittée?

22 R. Il a quitté la base de Kampong Cham pour se rendre à Phnom
23 Penh en 1975.

24 Q. Vous souvenez-vous du mois? Était-ce en janvier, février,
25 mars, avril ou combien de temps avant la chute de Phnom Penh?

38

1 R. Non, je ne me souviens pas du mois.

2 Q. Lorsqu'il a quitté cette zone, est-ce que Khieu Samphan et
3 Nuon Chea ont également... sont également partis ou bien est-ce
4 qu'ils sont restés sur place?

5 R. Pendant la libération de Phnom Penh, Khieu Samphan et Nuon
6 Chea se sont rendus à Phnom Penh les premiers.

7 [10.57.33]

8 Q. Lorsque vous dites qu'ils s'y sont rendus les premiers, vous
9 entendez par là avant Pol Pot?

10 R. Les trois s'y sont rendus ensemble.

11 Q. Et je vous remercie de cette précision.

12 Et où étiez-vous à ce moment-là, lorsqu'ils sont... lorsqu'ils ont
13 quitté Kampong Cham? Où étiez-vous?

14 R. Lorsqu'il s'est rendu à Phnom Penh, j'étais encore à Kampong
15 Cham. Je préparais mes effets.

16 Q. Et quelle était la raison pour "lesquelles" vous prépariez des
17 effets, des vêtements? À qui appartenaient ces vêtements?

18 R. Je préparais les vêtements de Pol Pot, de Nuon Chea pour les
19 emmener avec moi à Phnom Penh.

20 Pang m'a appelé et j'ai rejoint Pol Pot après qu'il soit déjà
21 arrivé à Phnom Penh, à peu près 15 jours avant, après qu'il soit
22 arrivé à... à Phnom Penh.

23 [10.59.14]

24 Q. Merci.

25 Lorsqu'ils ont quitté Kampong Cham, Pol Pot, Nuon Chea et Khieu

39

1 Samphan, est-ce que Pang est parti avec eux ou bien est-ce qu'il
2 est resté sur place?

3 R. Pang les a accompagnés. Donc, ils sont partis à quatre.

4 Q. Merci.

5 Vous avez dit à mon collègue que le 17 avril 1975 vous étiez
6 encore à Kampong Cham: comment avez-vous appris la victoire des
7 Khmers rouges - la victoire militaire des Khmers rouges?

8 R. Je l'ai appris par transmission radiophonique, donc, la
9 victoire du 17. Bien sûr, cela a été annoncé à la radio à maintes
10 reprises.

11 Q. Et qui a lu cette annonce? Est-ce qu'une personne en
12 particulier a pris la parole dans cette émission?

13 R. Bien, en fait, nous nous sommes... nous l'avons appris les uns
14 les autres.

15 [11.01.15]

16 Q. Est-ce que vous avez entendu l'émission de radio ou bien
17 est-ce que ce sont vos collègues qui vous ont appris la nouvelle?

18 R. Bien, nous l'avons entendu... nous avons appris la nouvelle par
19 d'autres personnes qui se racontaient la victoire, c'est tout.

20 Q. Donc quand avez-vous su la... pour la première fois que Phnom
21 Penh avait... que la population de Phnom Penh avait été évacuée?

22 R. Quand je suis arrivé à Phnom Penh, la ville était déserte.

23 Q. Aviez-vous entendu parler de l'évacuation de la population de
24 Phnom Penh ou d'autres villes avant d'arriver à Phnom Penh et de
25 voir que la ville était déserte?

40

1 R. J'étais à Kampong Cham et je ne savais rien des évacuations.
2 Je ne l'ai su que lorsque je suis arrivé à Phnom Penh. J'ai vu
3 que la ville avait déjà été évacuée.

4 [11.02.58]

5 Q. Merci.

6 Quand vous vous êtes rendu à Phnom Penh, l'avez-vous fait seul ou
7 étiez-vous avec d'autres personnes?

8 R. J'ai voyagé avec d'autres, oui.

9 Q. Combien étiez-vous? Étaient-ils tous des gardes comme vous? Y
10 avait-il d'autres personnes?

11 R. C'est... nous étions 10 et nous sommes venus avec nos biens.

12 Q. Étaient-ce les biens personnels de Pol Pot et de Nuon Chea que
13 vous aviez préparés, comme vous nous avez dit tout à l'heure?

14 R. Oui, c'est cela. C'était les biens personnels... les effets
15 personnels, c'est-à-dire, de Pol Pot et Nuon Chea.

16 Q. Et, à votre arrivée à Phnom Penh, où êtes-vous allé?

17 R. À mon arrivée à Phnom Penh, je suis allé à... je... je ne
18 connaissais pas d'autres endroits à part K-1 - la maison de Pol
19 Pot.

20 Q. Pouvez-vous décrire à la Cour où était K-1 et qu'est-ce que
21 c'était?

22 R. Peut-être devrais-je vous expliquer un peu. K-1 est près du
23 Tonlé Bassac. C'est là que travaillait Pol Pot.

24 [11.05.51]

25 Q. Est-ce là que vous avez travaillé de 75 à 79?

41

1 R. Oui, j'ai travaillé là de 75 à 79.

2 Q. Et est-ce que Pang travaillait là ou était-il ailleurs?

3 R. Pang travaillait avec Pol Pot, Nuon Chea et Khieu Samphan à
4 K-1.

5 Q. Quand vous dites qu'il travaillait avec eux, saviez-vous ce
6 qu'il faisait, quelles étaient ses responsabilités, ses
7 fonctions?

8 R. Pang avait la responsabilité générale des messagers et aussi
9 du service de production.

10 Q. Et, quand vous êtes arrivé à K-1, quelle était votre position,
11 quelles étaient vos tâches?

12 R. Quand j'étais à Phnom Penh, on m'a nommé... c'est Pang... Pang m'a
13 nommé chef du groupe à K-1.

14 Q. Le groupe dont vous étiez le chef, quelle était sa taille et
15 de quoi s'occupait-il?

16 R. C'était un groupe de 10 personnes, et notre responsabilité
17 était de nettoyer les maisons, de nous occuper de la nourriture,
18 des repas pour Pol Pot, faire pousser des légumes au bord la
19 rivière et... c'était les tâches que l'on nous avait confiées.
20 Nous devons aussi faire la lessive pour les Oncles lorsqu'ils
21 venaient travailler.

22 [11.09.19]

23 Q. Aviez-vous des responsabilités en matière... enfin, deviez-vous
24 aussi monter la garde, en plus de ces autres fonctions que vous
25 venez de nous décrire?

42

1 R. Nous devions assurer la garde de ces endroits, faire pousser
2 des légumes, laver la vaisselle, livrer les repas.

3 Q. Et, vous, où étiez-vous? Étiez-vous à l'intérieur de
4 l'enceinte de K-1 ou étiez-vous... logiez-vous ailleurs?

5 R. J'étais à... à l'intérieur de K-1.

6 D'autres, qui étaient dirigés par Ken et Lin (phon.)... c'était un
7 autre groupe... mais eux n'étaient pas à l'intérieur de l'enceinte.

8 [11.10.46]

9 Q. Donc, y avait-il un deuxième groupe de gardes qui étaient à
10 l'extérieur? Est-ce là ce que vous décrivez?

11 R. Oui, c'est ça.

12 Q. Donc, vous étiez le chef de ce groupe de 10 gardes.

13 Qui était votre supérieur immédiat?

14 R. Mon supérieur immédiat était Pang.

15 Q. Pendant cette période de 75 à 79, avez-vous assuré la sécurité
16 de réunions comme celles que vous décriviez, qui avaient lieu
17 avant 75?

18 R. Avant, je... j'assurais la sécurité au lieu de travail normal.

19 Q. Et où était ce lieu de travail normal?

20 C'était la porte d'entrée de K-1, ailleurs dans l'enceinte?

21 Pouvez-vous nous décrire?

22 R. C'était à K-1.

23 Q. J'aimerais donc en revenir à ma première question.

24 Avez-vous monté la garde à des réunions à K-1?

25 R. Non, je n'ai pas... je n'ai jamais organisé de grandes réunions.

43

1 Je n'ai jamais présidé de réunions, c'est Pang qui présidait les
2 réunions.

3 [11.13.46]

4 Q. Oui, nous reviendrons à ces réunions plus tard.

5 Vous nous avez dit que Pol Pot était à K-1. Savez-vous où Nuon
6 Chea, Ieng Sary et Khieu Samphan étaient, eux, à l'époque?

7 R. Khieu Samphan et Nuon Chea étaient à un endroit... à un autre
8 endroit du nom de K-3.

9 Ieng Sary, lui, était à B-1.

10 Q. Avez-vous vu Pol Pot, Nuon Chea, Khieu Samphan et Ieng Sary se
11 rencontrer à ces lieux que vous venez de décrire?

12 R. À l'époque, Nuon Chea, Ieng Sary et Khieu Samphan
13 participaient à des réunions à K-1, et je ne me souviens pas des
14 autres personnes qui y participaient.

15 [11.15.40]

16 Q. Et, lorsqu'ils se réunissaient, y avait-il d'autres personnes
17 ou était-ce seulement ces quatre?

18 R. D'après mes souvenirs, il y avait d'autres gens qui
19 provenaient des secteurs et des zones qui participaient aux
20 réunions.

21 Q. Et, ces réunions auxquelles participaient les représentants
22 des zones et des secteurs, pouvez-vous nous dire à quelle
23 fréquence elles avaient lieu?

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 Monsieur le témoin, veuillez attendre.

44

1 La défense de Khieu Samphan, vous avez la parole.

2 Me VERCKEN:

3 Merci, Monsieur le Président, juste une objection sur un point
4 peut-être de détail, mais, en tout cas, en français, il a été dit
5 que, dans le souvenir du témoin, il y avait des personnes qui
6 venaient des zones et secteurs, et le procureur a reformulé dans
7 sa question cette observation en disant qu'il s'agissait de
8 représentants de zones et de secteurs, ce que, en tout cas en
9 français, le témoin n'a pas dit.

10 [11.17.32]

11 M. ABDULHAK:

12 Je peux très bien reformuler.

13 J'essaierai d'utiliser les mots du... du témoin.

14 Il a dit que des gens "du" secteur et des zones étaient venus.

15 Q. Qui était ces personnes, savez-vous quelles positions elles
16 occupaient?

17 M. OEUN TAN:

18 R. Je n'en sais rien. J'ai simplement su qu'il y avait des gens
19 des secteurs et des zones qui participaient aux réunions, et je
20 l'ai su par Pang.

21 Q. Donc, pour en revenir à une des questions précédentes, à
22 quelle fréquence ces gens venaient-ils se réunir K-1?

23 R. Parfois, les réunions étaient mensuelles. Des fois, c'était
24 "aux" 15 jours, mais c'est mon observation.

25 [11.19.00]

45

1 Q. Un point de précisions pour nous assurer que nous ayons bien
2 compris.

3 Les réunions auxquelles des gens des secteurs et des zones
4 venaient participer, était-ce des réunions avec Pol Pot, Nuon
5 Chea, Ieng Sary et Khieu Samphan?

6 Me KARNAVAS:

7 Monsieur le Président, si vous me le permettez, avant que le
8 témoin réponde...

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 Témoin, attendez que la Chambre tranche sur l'objection de la
11 Défense.

12 Me Karnavas, allez-y.

13 Me KARNAVAS:

14 Merci, Monsieur le Président.

15 En les mettant tous ensemble, cela peut porter à confusion et ça
16 peut donner une mauvaise impression ou une mauvaise réponse.

17 Je suggérerais à l'Accusation de faire preuve de plus... de
18 prudence, de demander qui participait aux réunions, qui parmi les
19 dirigeants étaient là, plutôt que de les mettre tous ensemble et
20 que le témoin réponde "oui", parce que ça ne dit pas si tout le
21 monde était là lors de chacune des réunions, un ou deux... pendant
22 quelle réunion.

23 Je préférerais que l'on procède de cette façon, sinon, ça... la
24 réponse du témoin ne nous sera pas très utile.

25 M. ABDULHAK:

46

1 Monsieur le Président, j'ai bien l'intention de poser toutes ces
2 questions. Les raisons pour lesquelles j'ai formulé mes questions
3 comme je l'ai fait... est que j'ai entendu le témoin dire qu'il a
4 vu Pol Pot, Khieu Samphan, Ieng Sary et Nuon Chea se réunir à
5 K-1.

6 Donc, j'avais compris que d'autres personnes provenant des
7 secteurs et des zones participaient aussi à ces réunions.
8 J'essaie simplement, donc, de trouver... enfin, d'établir s'il
9 s'agissait des mêmes réunions, mais je m'en remets à vous.

10 [11.21.44]

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 L'objection est rejetée.

13 La Chambre veut entendre la réponse du témoin.

14 Me ABDULHAK:

15 M. Tan, souhaitez-vous que je vous répète ma question?

16 M. OEUN TAN:

17 R. Non, veuillez répéter.

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 Monsieur Oeun Tan, vous souvenez-vous de la question que vous a
20 posée le procureur? Si vous vous en souvenez, vous pouvez
21 répondre.

22 M. OEUN TAN:

23 R. Oui, je crois m'en souvenir.

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 Allez, et répondez.

47

1 [11.22.28]

2 M. OEUN TAN:

3 R. Le procureur peut-il préciser et répéter sa question?

4 M. ABDULHAK:

5 Q. Monsieur Tan, vous avez parlé de réunions auxquelles avaient
6 participé les gens des secteurs et des zones, des réunions qui se
7 tenaient parfois sur une base mensuelle, des fois, "aux" 15
8 jours, et ma question était la suivante: à ces mêmes réunions,
9 est-ce que Pol Pot, Nuon Chea, Ieng Sary et Khieu Samphan y
10 participaient aussi?

11 R. Il y avait des gens des secteurs et des zones à "l'endroit" de
12 Pol Pot, et il y avait Khieu Samphan, Nuon Chea et Ieng Sary à
13 ces réunions.

14 [11.23.34]

15 Q. Je vous remercie.

16 Savez-vous si Pang participait aussi à ces réunions?

17 R. Je regrette, je n'ai pas inclus Pang dans ma déclaration,
18 mais, en effet, Pang était là.

19 Q. Et savez-vous qui organisait les réunions?

20 R. C'est Pol Pot qui convoquait les réunions. C'est lui qui les
21 présidait.

22 Q. Et comment les convoquait-il? Savez-vous comment les
23 participants étaient convoqués?

24 R. Avant que se tiennent les réunions, on envoyait des lettres
25 aux participants. Les gens des secteurs et des zones étaient

48

1 convoqués par ce moyen.

2 Q. Savez-vous qui envoyait les invitations?

3 Enfin, qui les rédigeait et qui les envoyait?

4 R. C'est Pol Pot qui faisait l'invitation et c'est... et les
5 invitations étaient envoyées par moi-même et d'autres personnes
6 qui étaient messagers.

7 Q. Avez-vous reçu ces lettres directement de Pol Pot ou par
8 quelqu'un d'autre?

9 R. C'est Pang qui me les remettait, puis les lettres étaient
10 envoyées à K-7, où les messagers les récupéraient et les
11 envoyaient à d'autres endroits.

12 [11.26.28]

13 Q. Pour être certain de bien comprendre, avez-vous
14 personnellement livré des lettres de K-1 à K-7, comme celles que
15 vous venez de nous décrire?

16 R. Oui.

17 Q. Et avez-vous participé autrement à l'organisation de ces
18 réunions?

19 R. Oui, mais ce n'était des services que pour, par exemple,
20 nettoyer... enfin, assurer l'entretien de la salle où avait lieu la
21 réunion.

22 Q. Qui vous a demandé de le faire? Qui vous a donné ces ordres?

23 R. C'est Pang qui avait la responsabilité générale.

24 Q. Avez-vous déjà discuté de ces réunions avec... avec Pol Pot?

25 Vous a-t-il parlé de ces réunions?

49

1 R. Je n'ai... j'ai su par Pang qu'il y avait des réunions, et, ces
2 informations, c'est Pang qui me les a dites.

3 [11.28.33]

4 Q. Pouvez-vous nous dire combien de personnes environ
5 participaient à ces réunions?

6 R. Parfois, il y avait 10 à 17 personnes, 10 à 15, maximum.

7 Q. D'après vos souvenirs, combien de temps duraient ces réunions?

8 R. Parfois, elles duraient toute la journée, des fois, même, deux
9 jours.

10 Q. Et, lors de ces réunions, est-ce que Pol Pot, Nuon Chea, Khieu
11 Samphan et Ieng Sary étaient présents tout au long de la réunion?

12 R. Oui.

13 Q. Je sais que ces événements remontent à il y a très longtemps,
14 mais pouvez-vous vous souvenir de l'heure à laquelle les réunions
15 commençaient et à quelle heure elles terminaient, 9 heures du
16 matin, vers quelle heure, si vous vous souvenez, bien sûr?

17 R. Les réunions commençaient vers 7 heures du matin jusqu'à 11
18 heures, heure à laquelle on prenait la pause déjeuner. On
19 reprenait à 14 heures pour finir à 17 heures.

20 [11.31.28]

21 Q. Quand vous dites que vous preniez la pause déjeuner, est-ce
22 que vous montiez la garde pendant que les réunions avaient lieu?

23 R. Quand ils prenaient le déjeuner, je montais la garde dans
24 l'enceinte.

25 Q. Avez-vous une idée de l'objet de ces réunions? Donc, pourquoi

50

1 est-ce que ces personnes se réunissaient à K-1?

2 R. Je n'ai jamais su quel était l'objet de ces réunions, puisque
3 j'étais exclusivement un garde. Les dirigeants ne me parlaient
4 jamais de cela.

5 Ma tâche était uniquement de garder... d'assurer la garde de la
6 réunion et de me tenir à 20 mètres de la réunion. On ne nous a
7 jamais rien dit de plus.

8 [11.33.02]

9 Q. Avez-vous jamais discuté de ce qui se passait dans les
10 réunions avec Pang ou avec d'autres responsables?

11 R. Non, je n'ai jamais abordé le sujet avec Pang.

12 En général, il me donnait des instructions concernant le tour de
13 garde et il me disait, par exemple, "tel jour il y aura une
14 réunion", et c'était à moi de préparer l'enceinte et la maison à
15 cet effet.

16 Q. Merci.

17 Monsieur le Président, ce que j'aimerais faire à ce stade, c'est
18 présenter au témoin la déclaration faite devant les cojuges
19 d'instruction. Il y a quelques détails que j'aimerais voir
20 confirmés par le témoin plutôt que de lui faire passer en revue
21 personnellement les éléments de preuve.

22 Si vous le permettez, nous pourrions procéder de la sorte.

23 [11.34.35]

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 Je vous en prie, vous pouvez effectivement procéder de la sorte.

51

1 Je vous demanderais cependant de bien identifier les documents
2 auxquels vous entendez faire référence.

3 M. ABDULHAK:

4 Avant de prendre une décision, excusez-moi: oui, je vais vous
5 donner la référence, il s'agit du document D107/2, qui a été
6 versé sous cote E3... E3/33, en date du 19 octobre 2008, et, comme
7 je l'ai dit, c'est le procès-verbal de l'audition du témoin.

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Le conseil de défense de M. Khieu Samphan, vous pouvez
10 intervenir.

11 [11.35.44]

12 Me VERCKEN:

13 Monsieur le Président, je m'interroge juste sur l'utilité de la
14 procédure annoncée par le procureur.

15 Ces derniers jours, nous avons vu l'Accusation utiliser les
16 dépositions antérieures lorsque le témoin ne se souvenait pas des
17 détails qu'il avait donnés, mais, jusqu'à maintenant, il ne me
18 paraît pas que le procureur ait identifié précisément des points
19 de détail dont le témoin ne se souvient pas, et je ne crois pas
20 que votre procès puisse se constituer ou se réaliser par la
21 simple relecture des PV antérieurs du témoin.

22 Donc, s'il s'agit de relire les PV du témoin juste pour lui faire
23 dire "c'est ça, c'est pas ça", nous pouvons le faire sans le
24 témoin, quasiment. Donc, je n'ai pas bien compris exactement la
25 procédure proposée par M. le procureur. C'est donc une demande de

1 clarification de ma part.

2 [11.36.48]

3 M. ABDULHAK:

4 Monsieur le Président, ce que nous venons de faire, c'est
5 d'obtenir du témoin son témoignage concernant ces réunions, et,
6 étant donné qu'il a été entendu il y a quatre ans, il n'est pas
7 inhabituel que des différences apparaissent entre les deux
8 déclarations, et j'aimerais que le témoin puisse reprendre le
9 texte et assurer la véracité de celui-ci.

10 Je sais que vous avez posé la question au début, mais c'est
11 difficile dans ces longues déclarations.

12 Nous pourrions le... attirer son attention sur des passages
13 particuliers, ce qui permettrait de se faire une idée plus claire
14 du récit du témoin.

15 M. LE PRÉSIDENT:

16 L'objection n'est pas retenue.

17 Le procureur peut donc continuer sur la base de sa présentation
18 de la méthode d'audition.

19 M. ABDULHAK:

20 Merci, Monsieur le Président.

21 Avec votre permission, j'ai une copie de... du compte-rendu
22 d'audition, que nous aimerions afficher en khmer à l'écran.

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 Allez-y.

25 L'huissier de séance veillera à ce que cet exemplaire soit remis

53

1 au témoin et la régie affichera le document.

2 [11.38.33]

3 M. ABDULHAK:

4 Merci, Monsieur le Président.

5 Q. Monsieur Tan, comme je viens de le signaler, ce sont des faits

6 - dont nous parlons - qui se sont produits il y a fort longtemps

7 et nous aimerions assurer qu'il y a concordance entre le texte

8 qui figure ici et ce dont vous vous souvenez.

9 Alors, dans la page en khmer... est la page 00231800; en français:

10 00235331; et en anglais: 00235127.

11 Alors, est-ce que... est-ce que nous pouvons afficher la page

12 khmère à l'écran? Et nous pourrions poursuivre.

13 Bien, je pense que tout est prêt, donc, pouvez-vous projeter le

14 texte?

15 Merci.

16 (Présentation d'un document à l'écran)

17 [11.39.41]

18 M. Tan, je vais vous lire une question et une réponse et je vous

19 demanderais si vous avez souvenir d'avoir fait cette déclaration

20 et s'il s'agit du reflet exact de ce que vous aviez dit, donc:

21 "Question: Quelle était la fonction de K-1?

22 Réponse: C'est le lieu où Pol Pot vivait habituellement et

23 travaillait ainsi qu'un endroit où il y a eu des réunions avec

24 des comités de district, de région et de zone.

25 Chaque mois, il y avait une réunion, convoquée et présidée par

54

1 Pol Pot. Les participants étaient Pol Pot, Nuon Chea, Ieng Sary
2 et Khieu Samphan. Ieng Thirith y a participé de manières
3 irrégulières, c'est-à-dire uniquement quand la réunion concernait
4 des affaires sociales."

5 Je vais m'arrêter là pour le moment. Donc, vous décrivez dans ce
6 passage les personnes qui participaient aux réunions, donc,
7 comités de district, de région et de zone. Est-ce que cette
8 déclaration est exacte et avez-vous souvenir de l'avoir dit?

9 [11.41.10]

10 M. OEUN TAN:

11 R. Je me suis souvenu pendant l'audition de ce que je disais. Je
12 n'ai rien dit dont je n'aurais plus eu souvenir. Donc, tout ce
13 que j'ai déclaré - pour autant que je sache - est véridique et
14 peut être utilisé comme tel.

15 J'aimerais donc confirmer que je n'ai dit que ce dont j'avais
16 souvenir.

17 Q. Bien, nous allons... je vais vous lire le reste du passage, car
18 il y a un fait qui y figure, et je voudrais être sûr que... que
19 vous vous souvenez de cela, et, sinon, il faut nous le dire.

20 Le passage continue:

21 "De plus, il y avait des représentants des comités de district,
22 de région et de zone, mais je ne connaissais par leurs noms.

23 Chaque réunion devait être assistée par Pang, car il gérait les
24 affaires communes du Bureau 870. J'ai su que des représentants
25 des comités de région et de zone ont participé aux réunions, car

55

1 l'Oncle Pol Pot m'a ordonné de préparer ces types de réunion. Il
2 a dit que c'était des réunions de zone et de secteur".

3 Avez-vous souvenir d'avoir dit cela, que c'est... que Pol Pot qui
4 vous avait ordonné de préparer ces réunions et que c'était des
5 réunions de zone et de secteur.

6 R. Pol Pot m'a dit qu'il y aurait des secteurs et des zones qui
7 participeraient aux réunions, c'est ce qu'il m'a dit.

8 [11.43.11]

9 Q. Je vous remercie.

10 Vous nous avez dit que des lettres étaient envoyées par votre
11 intermédiaire et par K-7 pour convoquer les participants aux
12 réunions dans les zones et secteurs. Savez-vous comment Nuon
13 Chea, Ieng Sary et Khieu Samphan étaient convoqués ou s'ils
14 étaient convoqués?

15 Savez-vous comment leur participation était organisée?

16 R. À ce moment-là, lorsque les réunions devaient avoir lieu, les
17 lettres étaient expédiées à tous les participants.

18 Et les trois personnes, Ieng Sary, Khieu Samphan et Nuon Chea,
19 recevaient également ces lettres et les comités de zone et de
20 secteur et de district.

21 [11.44.27]

22 Q. Alors, je voudrais être bien sûr qu'on a bien compris. Vous
23 nous dites que les réunions avaient une fréquence mensuelle,
24 parfois quinzomadaire.

25 D'après vos souvenirs, est-ce que Ieng Sary, Nuon Chea et Khieu

56

1 Samphan participaient régulièrement à ces réunions?

2 R. À chaque réunion, on trouvait MM. Khieu Samphan, Ieng Sary,
3 Nuon Chea et d'autres qui participaient régulièrement à ces
4 réunions.

5 Les réunions se tenaient soit tous les mois, soit tous les 15
6 jours.

7 [11.45.27]

8 Q. Il y a un fait mineur que j'aimerais préciser en ce qui
9 concerne la durée des réunions.

10 Je crois que vous avez dit tout à l'heure qu'elles duraient
11 parfois une journée, que parfois elles duraient deux jours, et,
12 si je résume de manière précise votre déclaration, est-ce qu'il
13 arrivait qu'elles durent plus longtemps que cela ou est-ce que
14 vous n'en avez pas souvenir?

15 R. À cette époque, d'après ce que je sais, si la charge de
16 travail était légère, la réunion ne durait qu'une journée. Si,
17 par contre, l'ordre du jour était chargé, la réunion pouvait
18 durer deux ou trois jours.

19 Q. Et, les personnes qui participaient à la réunion et qui
20 pouvaient y participer venaient des secteurs, zones et districts:
21 avez-vous pu remarquer s'il s'agissait des mêmes personnes qui
22 participaient à chaque réunion ou bien était-ce des groupes
23 différents qui venaient aux différentes réunions?

24 [11.46.59]

25 R. D'après ce que j'ai pu observer personnellement, c'était les

57

1 mêmes personnes, les mêmes personnes qui participaient aux
2 réunions.

3 Q. Merci.

4 À ce moment-là, connaissiez-vous le poste occupé par Nuon Chea?

5 R. Oui, j'ai signalé tout à l'heure que je... je n'ai jamais connu
6 le rôle de Nuon Chea ou son poste.

7 Q. Je vous remercie.

8 Étiez-vous au courant des positions occupées par Ieng Sary, Khieu
9 Samphan?

10 R. En ce qui concerne Ieng Sary et Khieu Samphan: bien, en ce qui
11 concerne M. Ieng Sary, entre 75 et 79, il était au Ministère des
12 affaires étrangères.

13 Quant à M. Khieu Samphan, je ne suis pas au courant.

14 Q. Aviez-vous connaissance, une connaissance quelconque, du
15 niveau hiérarchique de ces personnes dans le Parti? S'agissait-il
16 de personnes des échelons inférieurs, intermédiaires ou
17 supérieurs? Avez-vous une quelconque connaissance de cela?

18 [11.49.18]

19 R. Non, je n'ai jamais su à quel échelon appartenaient ces
20 personnes. J'ai déjà dit que je n'avais qu'une faible
21 compréhension de la direction. Je ne savais pas ce qu'ils
22 faisaient dans la direction.

23 Q. Vous nous avez dit que vous ne saviez pas ce qu'ils faisaient
24 dans la direction et que, autant que vous le sachiez, est-ce que...
25 Nuon Chea, Khieu Samphan et Ieng Sary étaient-ils membres de la

58

1 direction?

2 R. Oui, ils faisaient partie de la direction.

3 Q. Et... alors, pour Pang, était-il aussi membre de la direction?

4 R. Pardonnez-moi, Pang était également un membre de la direction.

5 C'était aussi un dirigeant puisqu'il avait la responsabilité
6 générale de l'unité.

7 [11.50.45]

8 Q. Merci.

9 Vous avez mentionné antérieurement le Bureau 870: savez-vous
10 quelle était la fonction du Bureau 870?

11 R. Le Bureau 870 était sous la direction de Pang, mais je ne sais
12 pas quel était le rôle de ce Bureau 870.

13 Q. Vous avez décrit de manière approfondie comment vous appreniez
14 la tenue de réunions régulières entre les membres de la direction
15 et les personnes venant des zones.

16 Est-ce qu'il y avait d'autres réunions qui se tenaient soit à
17 K-1, soit à K-3, et auxquelles participaient les dirigeants?

18 R. Non, il n'y avait pas de réunions à K-3. Les seules réunions
19 avaient lieu à K-1.

20 K-3, c'était les résidences de Nuon Chea et Khieu Samphan; le
21 lieu de travail, c'était K-1.

22 Q. Lorsque vous dites "le lieu de travail, c'était K-1", est-ce
23 que vous entendez par là le lieu de travail de Pol Pot ou le lieu
24 de travail de tous les dirigeants?

25 R. À K-1... K-1, en fait, était le lieu de travail de tous les

1 dirigeants.

2 Quant à K-3... disons, plutôt, tout le monde devait se réunir à K-1
3 et pas à K-3, et personne ne se réunissait ailleurs.

4 [11.53.36]

5 Q. Et quelle était la fréquence des... de présence au travail de
6 Nuon Chea, Ieng Sary et Khieu Samphan à K-1?

7 R. D'après ce que j'ai pu observer personnellement, lors de
8 chaque réunion, ces personnes venaient fréquemment; fréquemment,
9 d'après ce que j'ai pu observer.

10 Q. D'après ce que vous savez, est-ce qu'ils travaillaient avec
11 Pol Pot? Est-ce qu'ils se réunissaient et travaillaient ensemble
12 ou bien est-ce qu'ils travaillaient séparément à K-1?

13 R. Ils étaient tous là, au même endroit.

14 Q. Bon, pour suivre sur la lancée de votre réponse - et dites-moi
15 si c'est inexact -, d'après ce que vous avez décrit, peut-on
16 dire, sans risque de se tromper, que Pol Pot, Nuon Chea, Ieng
17 Sary et Khieu Samphan travaillaient ensemble?

18 [11.55.19]

19 R. Oui, je crois qu'il est exact de dire cela d'après ce que j'ai
20 dit: oui, effectivement.

21 Q. Vous avez, tout à l'heure, décrit ces hommes comme des
22 dirigeants, comme étant des dirigeants.

23 En tant que groupe... savez-vous quelle était la responsabilité de
24 ces dirigeants ou quelle... quelle était la fonction qu'ils
25 remplissaient?

60

1 R. Non, je n'ai jamais su cela.

2 Comme je l'ai dit auparavant, je ne peux répondre que sur la base
3 de ce que j'ai su. La direction ne nous a jamais parlé de tout
4 cela. Au niveau inférieur, auquel nous nous trouvions en tant que
5 gardes ou escortes, on attendait les consignes.

6 Et, en ce qui concerne le travail de la direction, on ne nous en
7 a jamais parlé. Nous étions à un échelon inférieur et nous
8 n'avions pas accès à cette information.

9 [11.56.45]

10 Q. Merci.

11 Lorsque vous avez répondu aux questions posées par mon collègue,
12 vous avez mentionné le fait que vous avez accompagné Pol Pot lors
13 de plusieurs déplacements avant 1975. Avez-vous jamais accompagné
14 Pol Pot entre 1975 et 1979?

15 R. Ma réponse à cette question est qu'entre 1975 et 1979 j'ai
16 également accompagné Pol Pot... je l'ai également accompagné à
17 Phnom Penh, à Battambang, et parfois de Phnom Penh à Kampong
18 Chhnang, parfois de Phnom Penh à Siem Reap.

19 Et il m'appelait habituellement pour l'accompagner dans ses
20 déplacements. Parfois, nous nous rendions près de canaux où des
21 gens procédaient au repiquage du riz.

22 Q. Et que faisait Pol Pot pendant ses déplacements à part visiter
23 des canaux pour observer des gens qui pratiquaient la culture du
24 riz?

25 [11.58.45]

61

1 R. À l'époque, il visitait les... des canaux mais aussi des
2 secteurs. Moi, je ne sais pas de quoi il parlait parce que
3 j'étais trop éloigné de lui.

4 En tant que garde, je me tenais à quelque dix mètres de lui et je
5 ne sais pas ce qu'il disait aux comités de secteur.

6 Q. Donc, pour confirmer, ai-je bien compris: il rencontrait les
7 comités de secteur lors de ses déplacements mais vous ne
8 participiez pas à ces réunions et vous n'avez jamais entendu ce
9 dont il parlait?

10 R. C'est exact. C'est exact. C'est comme ça que ça se passait.

11 Q. Avez-vous souvenir de l'endroit visité à Kampong Chhnang?

12 R. Oh!, c'était il y a de nombreuses années. Je ne m'en souviens
13 pas.

14 Q. Merci.

15 Bien, Monsieur le Président, je comptais passer à un autre thème
16 maintenant et je peux commencer maintenant, mais, vu l'heure, je
17 ferai ce que vous désirez.

18 [12.00.32]

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Je vous remercie.

21 Le moment est venu de faire la pause déjeuner. Nous allons donc
22 suspendre l'audience jusqu'à 13h30 cet après-midi, heure à
23 laquelle l'audience reprendra.

24 Le greffier d'audience veillera à raccompagner le témoin et son
25 conseil jusqu'à la salle d'attente et d'assurer leur retour dans

62

1 le prétoire à 1h30.

2 Oui, conseil pour Nuon Chea, vous pouvez intervenir.

3 Me PESTMAN:

4 Mon client demande la permission de suivre le reste des débats à
5 partir de la cellule de détention temporaire.

6 [12.01.25]

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 Je vous remercie.

9 Asseyez-vous, Maître.

10 Ayant entendu la demande formulée par M. Nuon Chea par
11 l'intermédiaire de son conseil, soit de suivre les débats à
12 distance pour le reste de la journée... et qu'il renonce à son
13 droit d'être présent physiquement dans le prétoire, la Chambre
14 fait droit à sa demande et lui permet de suivre la... le procès à
15 distance par le biais d'une liaison audio-vidéo pour le reste de
16 la journée. Il renonce à son droit d'être présent dans le
17 prétoire.

18 La Chambre requiert cependant que le conseil pour la défense de
19 Nuon Chea soumette immédiatement à la Chambre cette renonciation
20 écrite de la part de M. Nuon Chea comportant sa signature ou son
21 empreinte digitale.

22 Les responsables techniques vont donc assurer la transmission des
23 débats à la salle... dans la salle du sous-sol afin que M. Nuon
24 Chea soit en mesure de suivre le reste des débats.

25 La sécurité va maintenant veiller à ce que ces personnes soient

63

1 accompagnées jusqu'à la salle de détention en bas et... faire en
2 sorte qu'ils restent dans cette salle de détention temporaire
3 pour suivre les débats et d'assurer le retour de M. Khieu Samphan
4 à 13h30.
5 L'audience est suspendue.
6 (Suspension de l'audience: 12h02)
7 (Reprise de l'audience: 13h31)
8 Veuillez vous asseoir. Reprise de l'audience.
9 Nous allons donner la parole à l'Accusation pour la poursuite de
10 son interrogatoire du témoin.
11 [13.32.26]
12 M. ABDULHAK:
13 Merci, Monsieur le Président.
14 Bon après-midi, Monsieur Tan. Merci d'être revenu.
15 Q. Avant la pause, je voulais entamer un nouveau thème, mais,
16 pendant la pause, j'ai passé en revue mes notes et j'ai constaté
17 que je devrais peut-être clarifier un aspect concernant les
18 réunions dont vous avez parlé.
19 Vous avez décrit avec un certain degré de détails des réunions
20 avec des gens des districts, secteurs et zones. Vous avez aussi
21 dit que Pol Pot, Nuon Chea, Khieu Samphan et Ieng Sary
22 travaillaient ensemble à K-1.
23 Pour être sûr d'avoir dressé un tableau complet de la situation,
24 je voudrais vous poser une question: hormis les réunions avec les
25 gens des districts, secteurs et zones, y avait-il d'autres

64

1 réunions à K-1 en présence d'autres personnes, mais pas en
2 "personne" des gens des secteurs et des zones?

3 M. OEUN TAN:

4 R. Non, les réunions se déroulaient à un seul endroit.

5 Q. Vous souvenez-vous avoir discuté avec les cojuges
6 d'instruction au sujet de réunions que vous avez décrites comme
7 des réunions spéciales?

8 Vous souvenez-vous avoir parlé de ce type de réunions qui se
9 déroulaient à K-1?

10 R. Non, je pense avoir oublié.

11 [13.34.56]

12 M. ABDULHAK:

13 Merci.

14 Très bien.

15 Monsieur le Président, si vous m'y autorisez, je voudrais
16 présenter au témoin une partie du document E3/33, dont le témoin
17 a un exemplaire, il s'agit d'un PV d'audition du témoin.

18 Je voudrais donner les ERN pertinents. En anglais: 00235130; en
19 français: 00235333 et 334; et en khmer: 00231803 et 804.

20 Si vous m'y autorisez, j'aimerais que l'on remette un exemplaire
21 papier de ce document au témoin.

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 La Chambre vous y autorise.

24 [13.36.10]

25 M. ABDULHAK:

65

1 Je demande aux services techniques de faire afficher ce document
2 à l'écran.

3 Q. Monsieur Tan, je vais lire cet extrait. Vous pouvez soit
4 écouter l'interprétation, soit examiner le document que vous avez
5 sous les yeux, qui devrait aussi être bientôt affiché à l'écran.

6 La question était la suivante:

7 "Étiez-vous au courant d'autres réunions auxquelles n'étaient pas
8 présents les dirigeants des zones et des secteurs? Y a-t-il eu
9 d'autres réunions comportant moins de 20 participants?

10 Réponse: J'ai vu qu'il y en avait. Parfois, il s'agissait de
11 réunions comportant seulement... avec dix participants ou moins. Je
12 me souviens de Ieng Sary, Nuon Chea, Khieu Samphan et Pol Pot qui
13 étaient présents à ces réunions spéciales.

14 Concernant les autres participants, ils n'étaient pas des comités
15 de zone ou de secteur, c'était tous des gens qui travaillaient à
16 Phnom Penh, mais je ne connais pas leurs noms ou leurs fonctions.

17 Les réunions spéciales avaient lieu seulement en cas de besoin.

18 Par exemple, pour les questions d'approvisionnement et de
19 construction des barrages."

20 [13.37.30]

21 Monsieur Tan, vous souvenez-vous avoir dit cela et est-ce une
22 description exacte des réunions dont vous avez été témoin?

23 R. Oui, effectivement, cela est exact.

24 Q. Vous avez parlé de réunions spéciales: en quoi étaient-elles
25 spéciales?

66

1 R. J'ai vu qu'il y avait une dizaine de participants à la réunion
2 et j'ai émis l'hypothèse que ça devait être une réunion spéciale
3 dont j'ignorais la teneur des discussions.

4 Q. Dans cet extrait, vous dites que ces réunions avaient lieu en
5 cas de besoin afin de régler des questions d'approvisionnement et
6 de construction de barrages.

7 D'où tirez-vous ces informations? Comment le saviez-vous?

8 [13.39.20]

9 R. C'est Pang qui m'a dit que ce jour-là une réunion aurait lieu
10 et que ce serait une réunion spéciale. Il m'a dit que Pol Pot,
11 Ieng Sary, Khieu Samphan, Nuon Chea seraient les participants à
12 cette réunion. Je ne me souviens pas des autres participants à
13 cette réunion.

14 Q. Merci.

15 Je passe à un autre thème.

16 Monsieur Tan, plus tôt, vous avez décrit la manière dont vous
17 alliez chercher des lettres auprès de Pol Pot à K-1 et comment
18 vous... et K-7 également, après quoi les lettres étaient envoyées...

19 [L'interprète se reprend:] Vous alliez porter des lettres à ces
20 endroits, après quoi elles étaient envoyées ailleurs, est-ce que
21 vous alliez chercher des lettres à K-7 pour les amener à K-1?

22 R. J'amenais des lettres de K-7 à K-1, où je les remettais à Pol
23 Pot.

24 Q. Nous allons revenir aux lettres: est-ce que des télégrammes
25 étaient utilisés par K-1?

67

1 R. Des télégrammes étaient utilisés à K-1, mais je ne sais pas à
2 qui ils étaient adressés. Cela étant, je sais que, à K-1, il y
3 avait des télégrammes.

4 [13.41.50]

5 Q. Où était le bureau des télégrammes? À quel endroit est-ce que
6 les télégrammes étaient envoyés et reçus?

7 R. À cette époque, il y avait des lettres de Pol Pot qui étaient
8 envoyées sous la forme de télégrammes, et c'est Phang qui était
9 responsable de ces lettres et de leur expédition vers
10 l'extérieur.

11 Q. S'agit-il du même Phang que celui dont vous avez déjà parlé ou
12 était-ce quelqu'un d'autre?

13 R. À la section des télégrammes, la personne s'appelait Phang.

14 Q. C'est donc une personne différente de la précédente, n'est-ce
15 pas?

16 R. Effectivement, ce sont deux personnes différentes.

17 Pang avait la responsabilité générale tandis que Phang était
18 responsable de la section des télégrammes.

19 [13.43.32]

20 Q. Merci.

21 Vous distribuiez des lettres de... entre K-1 et K-7: qu'en était-il
22 du bureau des télégrammes où travaillait Phang et de la
23 responsabilité de ces télégrammes?

24 R. Il y avait des jeunes qui étaient subordonnés à Phang et qui
25 m'amenaient les lettres et qui les remettaient à Pol Pot.

68

1 Q. Je vais essayer de résumer correctement, corrigez-moi, le cas
2 échéant.

3 Au Bureau des télégrammes, Phang recevait les télégrammes, et
4 ensuite ses messagers vous les apportaient, et vous les remettiez
5 à Pol Pot: est-ce bien cela?

6 R. Oui, effectivement.

7 Q. À quelle fréquence receviez-vous des télégrammes et à quelle
8 fréquence les remettiez-vous à Pol Pot? Est-ce que vous vous en
9 souvenez?

10 R. Parfois, je devais les remettre deux ou trois fois par jour.

11 Q. Quand vous remettiez ces télégrammes à Pol Pot, vous
12 demandait-il de faire quoi que ce soit d'autre?

13 [13.46.27]

14 R. Après avoir remis les lettres à Pol Pot, j'étais aussi chargé
15 de l'intendance et du jardinage.

16 Q. Pol Pot vous a jamais... t-il demandé d'aller apporter des
17 télégrammes ailleurs, après qu'il les eut reçus et lus? Vous
18 a-t-il jamais demandé d'aller les apporter ailleurs?

19 R. Oui, j'allais aussi les apporter à Nuon Chea.

20 Q. Avez-vous jamais remis des télégrammes à d'autres personnes,
21 hormis Nuon Chea?

22 R. Non.

23 Q. Vous dites que parfois vous receviez des télégrammes deux ou
24 trois fois par jour, après quoi vous les remettiez à Pol Pot:
25 est-ce que tous ces télégrammes étaient envoyés à Nuon Chea ou

69

1 bien seulement une partie d'entre eux?

2 [13.48.32]

3 R. Après que Pol Pot les eut lus, ils devaient être transmis à
4 Nuon Chea.

5 Q. Ça veut donc dire que tous les télégrammes qui étaient envoyés
6 à Pol Pot étaient ensuite amenés par vous-même à Nuon Chea:
7 est-ce exact?

8 R. C'est exact.

9 Q. Savez-vous si d'autres dirigeants, quels qu'ils soient, ont
10 reçu des télégrammes?

11 R. Pour ce qui est des autres dirigeants, je n'en sais rien.

12 Q. Vous avez dit que vous transportiez des télégrammes de la part
13 de Pol Pot à destination de Nuon Chea, est-ce que vous avez
14 parfois remis de la correspondance dans l'autre sens, de Nuon
15 Chea à Pol Pot?

16 R. Non.

17 Q. À quel endroit remettiez-vous ces lettres à Nuon Chea?

18 R. Je les lui remettais à K-3, là où il logeait.

19 [13.50.55]

20 Q. J'en reviens aux télégrammes envoyés vers l'extérieur. Est-ce
21 que certains de ces télégrammes...

22 De quelle façon est-ce que ces télégrammes étaient envoyés vers
23 l'extérieur par Pol Pot, s'il y avait de tels télégrammes?

24 R. Il y avait des enveloppes comportant des annotations, mais les
25 lettres étaient effectivement remises à K-1 et K-7.

70

1 Q. Peut-être que ma question n'était pas claire.

2 Je parle des éventuels télégrammes qui étaient envoyés par Pol
3 Pot, autrement dit, est-ce que certains télégrammes étaient
4 envoyés par K-1 au bureau des télégrammes de Phang (phon.)?

5 R. Oui, les télégrammes de Pol Pot étaient aussi envoyés au
6 bureau de Phang (phon.).

7 Q. À quelle fréquence cela se produisait-il? Est-ce que vous vous
8 en souvenez?

9 R. Parfois, un jour donné, les télégrammes étaient envoyés une ou
10 deux fois.

11 [13.53.13]

12 Q. Merci.

13 Vous avez dit que les télégrammes qui arrivaient et que vous
14 remettiez à Pol Pot étaient ensuite apportés par vous-même à Nuon
15 Chea: qu'en est-il des lettres qui arrivaient à K-7 et qui
16 ensuite étaient transmises à K-1 et remises à Pol Pot? Est-ce que
17 ces lettres étaient remises à Nuon Chea ou à quelqu'un d'autre?

18 R. Non.

19 Q. Merci.

20 J'aimerais revenir à quelques points dont vous avez parlé
21 aujourd'hui. J'aimerais obtenir un complément d'information, si
22 possible.

23 Vous dites que, quand vous avez adhéré à la révolution, vous avez
24 présenté votre biographie: est-ce que cela a été la seule
25 biographie que vous ayez jamais rédigée ou bien avez-vous dû, à

71

1 un autre moment, rédiger une autre biographie?

2 R. Ç'a été la seule fois que l'on m'a demandé de rédiger ma
3 biographie.

4 Q. Merci.

5 Vous avez aussi dit avoir vu des numéros de la revue "Jeunesse
6 révolutionnaire" et "Étendard révolutionnaire": où avez-vous vu
7 ces revues?

8 [13.56.21]

9 R. J'ai vu l'"Étendard révolutionnaire" et les revues en 1975 et
10 76. Cela dit, je n'ai aucune idée du contenu de ces revues.

11 Q. Merci.

12 J'ai une question que j'ai sautée, je vais la poser maintenant.

13 Vous dites que, quand vous avez adhéré à la révolution... ce
14 moment-là, était-ce le moment où vous avez adhéré au Parti
15 proprement dit ou bien à une organisation appelée "Jeunesse
16 révolutionnaire"?

17 Quand vous avez rejoint la révolution, est-ce que vous avez
18 adhéré à une organisation? Et, si oui, à laquelle?

19 R. Lorsque je me suis rallié à la révolution, j'ai directement
20 adhéré au groupe de Pang.

21 [13.57.46]

22 Q. Vous a-t-on dit que vous étiez membre d'un quelconque parti,
23 comme, par exemple, le Parti communiste du Kampuchéa?

24 R. À ce moment-là, on m'a dit que j'avais adhéré à la Ligue de la
25 jeunesse et que j'en étais membre.

1 Q. Merci.

2 Il y a une autre question que j'ai omis de vous poser concernant
3 la période immédiatement antérieure à avril 75. Ce matin, vous
4 avez dit que Pol Pot, Nuon Chea et Khieu Samphan s'étaient rendus
5 ensemble à Phnom Penh. Comment avez-vous su qu'ils étaient allés
6 à Phnom Penh ensemble?

7 R. Je ne sais pas comment ils sont arrivés là-bas. Je ne sais
8 s'ils y sont allés en bus ou par un autre moyen de transport
9 parce que, moi, j'étais à l'arrière.

10 Q. Vous dites que vous étiez derrière, à Kampong Cham, mais que
11 vous saviez qu'ils étaient allés à Phnom Penh: tout ce qui
12 m'intéresse, c'est de savoir comment vous le saviez.

13 R. Pang m'a dit que Pol Pot, Nuon Chea et Khieu Samphan étaient
14 allés à Phnom Penh en compagnie de Pang, et c'est ce dernier qui
15 me l'a dit.

16 [14.00.13]

17 Q. Puisque nous sommes sur le sujet de Pang, je crois que vous
18 nous avez dit qu'il avait la direction générale de 870: avez-vous
19 jamais entendu parler d'un homme qui se serait appelé Sua Vasi,
20 alias Doeun?

21 R. Non, je ne le connais pas.

22 Q. Merci.

23 Pour en revenir maintenant à Pang, je pense que vous nous avez
24 dit ce matin que vous aviez participé à des réunions avec Pang:
25 pouvez-vous nous dire quelle était la fréquence de ces réunions?

73

1 R. Pang m'appelait pour participer à une réunion, pour recevoir
2 des instructions. Dans mon groupe, nous étions dix. Et il disait
3 qu'il allait organiser une réunion et tout le monde recevait ses
4 instructions concernant les tours de garde et la culture des
5 légumes pour nous alimenter.

6 [14.02.07]

7 Q. Pouvez-vous nous dire qui participait aux réunions avec Pang,
8 à part vous?

9 R. À ce moment-là, il y avait les membres de mon groupe ainsi que
10 ceux qui assuraient la garde de l'extérieur des locaux.

11 Q. Et, pour être bien sûr que j'ai compris, s'agissait-il donc
12 uniquement des responsables d'unités ou bien est-ce qu'il y avait
13 d'autres personnes qui avaient une occupation dans l'enceinte ou
14 autour de K-1?

15 R. Pendant la réunion, il y avait à la fois les responsables de
16 groupes et les membres de groupes, dans les réunions avec Pang.

17 Q. Et après ces réunions, une fois reçues les instructions,
18 est-ce que vous aviez la responsabilité de transmettre ces
19 instructions à certains de vos subordonnés ou bien est-ce qu'ils
20 participaient tous en même temps que vous?

21 R. Mes subordonnées participaient également aux réunions.

22 [14.04.06]

23 Q. Est-ce que d'autres sujets étaient abordés lors de ces
24 réunions, mis à part les instructions de travail quotidiennes?

25 Est-ce que d'autres questions étaient abordées?

74

1 R. Au cours de cette période, il n'y avait pas d'autres
2 discussions, mis à part ce que je vous ai dit. Pang assurait la
3 direction des réunions.

4 Q. Mais, en tant que responsable d'une unité de gardes du corps
5 de dix personnes, est-ce que vous receviez des instructions lors
6 de ces réunions ou lors d'autres réunions quant à la manière de
7 gérer la sécurité?

8 R. À l'époque, seul Pang était là, c'est lui qui donnait les
9 instructions.

10 Q. Entendez-vous par là que c'était Pang qui donnait les
11 instructions concernant les questions de sécurité? C'est cela que
12 vous nous dites?

13 [14.05.47]

14 R. Je ne saisis pas clairement la question. Pouvez-vous la
15 répéter?

16 Q. Oui, bien sûr: ce qui m'intéressait, simplement, c'était de
17 savoir si vous receviez des instructions concernant la manière
18 dont il fallait gérer la sécurité à K-1 puisque vous aviez la
19 charge de l'unité intérieure de dix gardes du corps.

20 Ce qui m'a... m'aurait intéressé, c'eût été que vous nous parliez...
21 que vous nous disiez si Pang vous donnait des instructions quant
22 à la façon de gérer la sécurité.

23 R. Oui, c'est exact.

24 Q. Et, selon ce dont vous vous souvenez, est-ce que la sécurité
25 de K-1 a jamais été enfreinte par qui que ce soit?

75

1 R. Non, ce problème ne s'est jamais posé chez moi.

2 Q. Pourriez-vous indiquer à la Cour, selon ce dont vous vous
3 souvenez, ce qui est arrivé à Pang?

4 R. Plus tard, j'étais à K-1 - je ne me souviens pas quelle année
5 c'était -, Pang a disparu et je me suis demandé ce... où il pouvait
6 être.

7 Je ne l'ai plus revu, mais j'ai gardé mes doutes pour moi et je
8 n'en ai parlé à personne.

9 [14.08.14]

10 Q. Et comment... comment vous sentiez-vous après qu'il eut disparu?

11 R. J'avais le sentiment, étant à K-1, que je ne savais pas ce qui
12 allait se passer puisque mon supérieur avait disparu, donc, j'ai
13 ressenti de la peur.

14 Il a disparu pendant trois ou quatre jours, et j'avais peur, mais
15 j'ai essayé de continuer mon travail.

16 Q. Et pour quelle raison étiez-vous effrayé du fait de sa
17 disparition? Pourquoi aviez-vous peur?

18 R. J'avais peur parce que, comme Pang avait disparu, il se
19 pourrait que je disparaisse également.

20 Et donc j'ai essayé de poursuivre mes activités à K-1, laver le
21 linge, cultiver les légumes, vaquer à mes occupations comme les
22 autres.

23 [14.10.21]

24 Q. Avez-vous discuté de ce que vous ressentiez avec vos collègues
25 à un moment quelconque?

76

1 R. Je n'ai pas osé parler de ce que je ressentais. J'ai tout
2 gardé pour moi. Je n'ai pas osé en parler.

3 Q. Je voudrais préciser un point, Monsieur Tan.

4 Mais, avant de faire ça, je voudrais vous poser une autre
5 question: mis à part la disparition de Pang, y a-t-il eu d'autres
6 disparitions de K-1 ou de... des autres unités qui étaient autour
7 de K-1?

8 R. À part la disparition de Pang, que ce soit à K-1 ou dans
9 d'autres unités, je ne connais personne d'autre qui ait disparu.

10 Q. Lorsque mon collègue vous posait... vous a posé des questions ce
11 matin, vous avez répondu qu'avant 1975, si les personnes
12 commettaient un méfait ou causaient des dommages à la propriété
13 ou à l'élevage, ils suivaient un cours de rééducation: est-ce que
14 ceci s'est également produit après 1975?

15 [14.12.35]

16 R. Là où... où je me trouvais ou ailleurs, lorsque quelqu'un
17 commettait un... une erreur, j'essayais de "les" éduquer pour leur
18 expliquer qu'il n'était pas de règle d'endommager soit les biens,
19 soit les animaux, et ce, dans un... dans des termes qu'ils étaient
20 à même de comprendre.

21 Q. Et, lorsque vous avez assumé la fonction de responsable de
22 cette unité de dix gardes, pourriez-vous nous dire, en premier
23 lieu, à quelle date, mois et année, si vous en avez le souvenir,
24 vous êtes entré en fonction?

25 R. Non, je ne m'en souviens pas. C'était il y a bien longtemps.

77

1 Si cela me revient, je vous le dirai, mais ça s'est passé il y a
2 longtemps.

3 Q. Je vous remercie.

4 Est-ce que quelqu'un d'autre a été nommé à la tête de cette unité
5 avant que vous soyez nommé vous-même? Est-ce que quelqu'un vous y
6 a précédé?

7 [14.14.48]

8 R. Avant... avant que je sois nommé...

9 Non, je ne comprends pas très bien la question: pouvez-vous
10 répéter?

11 Q. Vous nous avez dit que vous n'aviez pas souvenir de la date
12 exacte à laquelle vous avez été nommé chef de cette unité de
13 garde.

14 Et je me posais la question de savoir si, avant que vous ne soyez
15 vous-même nommé, une autre personne avait été placée à la
16 direction de cette unité?

17 R. Non, personne: je fus le seul à être nommé à la direction de
18 cette unité.

19 M. ABDULHAK:

20 Monsieur le Président, afin d'être équitable envers le témoin,
21 j'ai ici la déclaration d'un autre témoin qui décrit la situation
22 à K-1 et qui mentionne M. Oeun Tan.

23 Et, suivant la pratique de cette Chambre, depuis hier, et avec
24 votre permission, j'aimerais présenter cette déclaration au
25 témoin, déclaration dont nous avons biffé les éléments sensibles.

78

1 Il s'agit de... du document TCM-620 (phon.). Donc, on ne... on n'y
2 donne pas le nom du... du témoin, c'est simplement par souci
3 d'équité. Donc, il s'agit du témoin TCW-620. La... l'audition est
4 D91/9, document E3/104.

5 Comme je l'ai dit, je suis en possession d'une version censurée
6 du texte: si vous le préférez, je puis simplement lire les
7 extraits pertinents.

8 (Discussion entre les juges)

9 [14.21.28]

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Allez-y, Maître... Monsieur le coprocureur.

12 Donc, vous pouvez remettre au témoin le document dont vous avez
13 besoin de vous servir.

14 Cependant, Monsieur le coprocureur, je vous donne pour consigne
15 de fournir la copie papier du document E3/104 au conseil du
16 témoin afin que celui-ci puisse conseiller son témoin, lui
17 indiquer qui a fait cette déclaration et lui dire que le témoin
18 ne peut pas nommer l'individu qui a porté ce témoignage.

19 [14.22.35]

20 M. ABDULHAK:

21 Mais, en fait, je puis donner la page au conseil.

22 Maître, la partie que nous avons l'intention d'examiner et dont
23 je vais lire un extrait est à la référence ERN khmère: 00204053.

24 Et peut-être est-ce que l'huissier de séance pourra vous aider à
25 trouver la page. Et vous pourriez peut-être, Maître, lire,

1 examiner ce passage avant que nous ne poursuivions.

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Maître, voyez-vous le nom de la personne qui a témoigné dans le
4 document?

5 M. RETHY SENG:

6 Monsieur le Président, je ne retrouve pas le nom de la personne
7 qui a fait cette déclaration, car les noms ont été occultés.

8 [14.24.05]

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 Monsieur le coprocurateur, vous devez fournir le document avec le
11 nom au conseil du témoin afin que celui-ci puisse conseiller le
12 témoin.

13 Le témoin a le droit de savoir qui a témoigné: cependant, dans sa
14 réponse aux questions, le témoin ne doit pas faire référence
15 nommément à la personne qui a fait ce témoignage.

16 M. ABDULHAK:

17 Nous disposons d'une version non censurée, nous allons la
18 remettre au conseil derechef.

19 [14.25.12]

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Maître, il vous suffit de lire le document et de souffler le nom
22 au témoin et de demander à celui-ci s'il connaît la personne qui
23 a fait cette déclaration en lui signifiant qu'il ne doit pas
24 faire référence à son nom lorsqu'il répondra au coprocurateur.

25 Je veux simplement m'assurer que le témoin connaît la personne

80

1 qui a fait ce témoignage.

2 Donc, avisez le témoin, donnez-lui le nom de la personne ayant
3 témoigné, demandez-lui s'il connaît cette personne oui ou non.

4 [14.26.25]

5 Me VERCKEN:

6 Oui, pendant ce temps, Monsieur le Président, pourrait-on avoir
7 la page et le paragraphe que M. le procureur s'apprête à lire
8 dans les différentes versions.

9 Merci.

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Monsieur le coprocurateur, allez-y, je vous en prie. Fournissez les
12 cotes ERN dans les trois langues.

13 [14.26.57]

14 M. ABDULHAK:

15 Monsieur le Président, les passages figurent, en version
16 anglaise: à la cote 00204061 et la page suivante; en français: à
17 la cote 00524374 et la page suivante, donc 75; et en khmer, comme
18 je l'ai indiqué tout à l'heure: 00204053.

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Poursuivez, Monsieur le coprocurateur.

21 M. ABDULHAK:

22 Merci, Monsieur le Président.

23 Monsieur Tan, je veux simplement vous dire que je n'ai pas du
24 tout l'intention de vous accuser de quoi que ce soit. Mon
25 intention est simplement de vous soumettre cette version des

81

1 faits, car d'autres pourraient vous poser des questions à cet
2 égard, je vais vous donner la possibilité de répondre.

3 [14.28.25]

4 Cette personne qui travaillait également à la sécurité a dit ce
5 qui suit:

6 "Question: Avez-vous jamais entendu parler d'arrestations,
7 entendu dire qu'on avait arrêté des gens qui avaient été accusés
8 de trahison?"

9 La réponse a été la suivante:

10 "J'en ai entendu parler, mais ceux qui ont été accusés de
11 trahison occupaient des positions importantes comme ce fut le cas
12 de Sem, qui était le chef de K-1 avant Tan, alias Khieu. C'était
13 également ce dernier qui a annoncé que Sem avait commis une
14 trahison."

15 Je m'arrête là.

16 Q. Monsieur Tan, en premier lieu, sans mentionner le nom de la
17 personne en question, reconnaissez-vous cette personne?

18 M. OEUN TAN:

19 R. Je ne connais pas cette personne.

20 [14.29.47]

21 Q. Et, ce que cette personne déclare, est-ce véridique?

22 Est-il vrai qu'un individu dénommé Sem a été chargé de cette
23 responsabilité avant vous et qu'il a été "retiré" ou limogé parce
24 qu'il avait trahi?

25 Est-ce exact?

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Témoin, veuillez attendre.

3 La parole est à la Défense.

4 Me ANG UDOM:

5 Merci, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les juges.

6 Avant que ce document ne soit présenté, une question a été posée

7 au témoin: on lui a demandé si celui-ci connaissait la personne

8 citée dans le document.

9 Ma question est la suivante: si le témoin ne connaît pas l'auteur

10 de ce témoignage, il faut s'en remettre à la pratique qui a

11 prévalu jusqu'ici, à savoir que le document doit être retiré, et

12 l'Accusation pourra continuer à poser des questions, mais en

13 paraphrasant.

14 Est-ce que cette règle demeure ou non?

15 (Discussion entre les juges)

16 [14.32.15]

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 Merci beaucoup, Maître.

19 Votre objection est rejetée.

20 Un document a été remis au témoin et à son avocat parce que nous

21 savions que le témoin avait besoin d'aide compte tenu de son

22 manque de maîtrise de la langue khmère.

23 La parole est à l'Accusation.

24 M. ABDULHAK:

25 Merci.

83

1 Q. Monsieur Oeun Tan, comme je l'ai dit, je veux seulement vous
2 demander si ce récit est véridique: si, effectivement, un certain
3 Sem a été président de K-1, après quoi il a été "retiré" pour
4 acte de trahison.

5 M. OEUN TAN:

6 R. Je pense que ce que vous avez dit est exact.

7 [14.33.48]

8 Q. À tout hasard, est-ce que vous vous rappelez le nom complet de
9 cette personne?

10 Et je ne parle pas du témoin, je parle de Sem: connaissez-vous le
11 nom complet de Sem?

12 R. Non.

13 M. ABDULHAK:

14 Aux fins de la transcription, il existe une personne qui semble
15 correspondre à cette description.

16 Il y a un nom figurant dans une liste de prisonniers révisée de
17 S-21, c'est Ket Thor, alias Sem, K-E-T, T-H-O-R, alias Sem,
18 S-E-M.

19 C'est l'entrée 3391 de cette liste révisée de prisonniers de
20 S-21: c'est le document qui porte la cote D288/6.68.1.

21 Merci pour votre franchise, Monsieur Tan.

22 J'ai encore une seule question à vous poser concernant cette
23 déclaration.

24 [14.35.13]

25 Q. Vous avez dit que vous rééduquiez des gens s'ils commettaient

84

1 des fautes. On trouve dans cette déclaration un passage dont
2 j'aimerais vous donner lecture.
3 Avant de le faire, je voudrais savoir si vous avez parfois
4 "retiré" quelqu'un ou réaffecté quelqu'un ailleurs en cas de
5 faute?

6 M. OEUN TAN:

7 R. Comme je l'ai déjà dit, si quelqu'un commettait une faute, il
8 était rééduqué et non pas "retiré". On donnait simplement des
9 conseils à cette personne concernant sa conduite quotidienne.

10 Q. Nous avons parlé du cas de Sem. Est-ce que cela vous
11 rafraîchit la mémoire?

12 À part cette personne, est-ce que quelqu'un d'autre aurait été
13 "retiré" ou aurait disparu de K-1 ou des bureaux situés autour de
14 K-1?

15 R. Non.

16 [14.36.56]

17 M. ABDULHAK:

18 Il reste peu de temps avant la pause, je vais vous poser encore
19 une question sur cette même déclaration. C'est simplement afin
20 d'être exhaustif.

21 Je reviens donc à cette déclaration, E3/104. L'ERN anglais est le
22 suivant: 00204061; en français: 00524374; et en khmer: 00204053.

23 Monsieur le Président, pour gagner du temps, si vous m'y
24 autorisez, j'aimerais simplement donner lecture d'un court
25 extrait à l'intention du témoin.

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Allez-y.

3 [14.38.00]

4 M. ABDULHAK:

5 Monsieur Tan, je lis:

6 "Question: Dans votre unité ou organisation, est-ce que des gens
7 ont disparu et avez-vous jamais eu peur?"

8 Le témoin a répondu:

9 "Dans mon unité, un assez grand nombre de gens ont été 'retirés'.
10 C'était Tan et Saut qui décidaient de les retirer en cas de
11 faute. Ils les envoyaient travailler à différents endroits comme
12 dans des usines et des ministères.
13 J'ai rencontré assez souvent un certain nombre de ces gens qui
14 ont été 'retirés'. Pour ma part, je n'ai jamais eu peur d'être
15 arrêté."

16 Q. Monsieur Tan, comme vous le voyez, vous n'êtes pas accusé de
17 quelque faute que ce soit, mais je voudrais être sûr de dresser
18 un tableau complet de la situation.

19 Ce témoin semble dire que vous transfériez des gens vers d'autres
20 unités, comme des usines ou des ministères, en cas de faute de
21 leur part: est-ce que ceci est vrai?

22 [14.39.22]

23 M. OEUN TAN:

24 R. Je ne sais pas grand-chose là-dessus.

25 Personnellement, je n'ai jamais envoyé des gens dans des usines

86

1 ou ailleurs. J'étais responsable de la garde.

2 Pour les désignations, l'administration, c'était Pang qui était
3 mon supérieur et qui s'occupait des activités quotidiennes. C'est
4 lui qui décidait qui était "retiré".

5 Q. Brièvement, avant de conclure là-dessus, Monsieur Tan, vous
6 dites que vous apportiez des lettres et télégrammes à Pol Pot et
7 que vous alliez les chercher auprès de lui.

8 À K-1, y avait-il un endroit où l'on rangeait les documents
9 utilisés par Pol Pot ou par d'autres?

10 R. Concernant les messages et la correspondance en général, Pol
11 Pot gardait lui-même les documents à K-1.

12 Q. Qu'est-il advenu de ces documents le 6 ou 7 janvier 1979?

13 Est-ce que vous le savez?

14 C'était à la fin du régime du Kampuchéa démocratique: est-ce que
15 ces documents sont restés à K-1?

16 [14.41.19]

17 R. Je n'en sais rien. Mais, d'après mon hypothèse, il se peut que
18 les documents soient restés à K-1. Ou ailleurs.

19 M. ABDULHAK:

20 Merci.

21 Nous n'avons plus de question à poser au témoin.

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Merci au coprocurateur et au témoin.

24 Nous allons suspendre l'audience. Les débats reprendront dans 20
25 minutes, à 15 heures.

87

1 Huissier d'audience, veuillez prêter votre assistance au témoin
2 et à son conseil pendant la pause et veuillez les ramener dans le
3 prétoire pour 15 heures.

4 (Suspension de l'audience: 14h42)

5 (Reprise de l'audience: 15h01)

6 Veuillez vous asseoir. L'audience reprend.

7 La Chambre donne à présent la parole au conseil des parties
8 civiles afin qu'il puisse poser des questions au témoin.

9 Me PICH ANG:

10 Bon après-midi, Monsieur le Président. Bon après-midi, Mesdames
11 et Messieurs les juges. Je salue le public.

12 Monsieur le Président, j'aimerais avoir votre permission afin que
13 M. Mengkhy puisse poser des questions à ce témoin et je
14 poursuivrais une fois qu'il aura terminé.

15 M. LE PRÉSIDENT:

16 Je vous en prie.

17 INTERROGATOIRE

18 PAR Me KIM MENGKHY:

19 Bon après-midi, Monsieur le Président.

20 Bon après-midi, Mesdames et Messieurs les juges.

21 Je salue tout le monde dans le prétoire et M. le témoin
22 également.

23 Q. J'ai en main votre compte rendu d'audition portant sur la
24 période au cours de laquelle vous avez rejoint la révolution et
25 ensuite vous avez été garde du corps à K-1.

88

1 J'aimerais cependant revenir à présent sur l'étape initiale.

2 Vous nous avez dit que vous avez volontairement rejoint ou rallié
3 la révolution. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous vouliez
4 rejoindre la révolution et pourquoi, là où vous vous trouviez,
5 les gens voulaient également le faire?

6 [15.04.14]

7 M. OEUN TAN:

8 R. J'appartiens à une minorité ethnique. Je n'avais pas beaucoup
9 de connaissances. Et donc, lorsque j'ai entendu dire qu'il y
10 avait une révolution, j'ai ressenti personnellement le besoin de
11 la rejoindre.

12 Appartenant, donc, à une minorité, je ne savais rien. Tout ce que
13 je pouvais faire, c'était travailler comme manœuvre. Et donc,
14 quand j'ai entendu parler de la révolution, j'ai eu le sentiment
15 que je voulais en savoir plus sur cette révolution, et apprendre
16 car je pensais qu'en rejoignant la révolution je pourrais
17 m'éduquer et... en tant que membre de minorité ethnique.

18 Les personnes qui composaient les minorités ethniques, partant de
19 là, pourraient apprendre à lire et à écrire en allant à l'école.

20 Et donc, ma réponse à votre question, c'est que j'ai rejoint la
21 révolution parce que je voulais étudier de manière à apprendre à
22 lire et à écrire.

23 [15.05.34]

24 Q. Je vous remercie.

25 Quand vous nous dites que vous avez rejoint la révolution parce

89

1 que vous vouliez étudier, alors... enfin, quelles études avez-vous
2 pu entreprendre en ralliant la révolution?

3 R. Je n'ai pas... je n'ai pas pu étudier.

4 J'étais dans la jungle. Il n'y avait pas de manuels scolaires.

5 Ceux qui en savaient plus nous enseignaient.

6 On utilisait du charbon de bois pour écrire sur des plaquettes en
7 bambou. Il n'y avait pas de stylo à l'époque.

8 Et, personnellement, j'ai essayé d'étudier. Et on utilisait le
9 charbon de bois pour écrire sur des plaquettes en bambou. Voilà
10 ma réponse à votre question.

11 [15.06.51]

12 Q. Vous a-t-on donné un enseignement sur la ligne politique du
13 Parti communiste?

14 R. En 1975, on nous a enseigné cela. On nous a parlé du Parti
15 communiste du Kampuchéa.

16 Mais, pour que je puisse comprendre ce que l'on entendait par
17 "Parti communiste du Kampuchéa"... tout ce que je peux vous dire,
18 c'est que je n'ai pas compris.

19 Donc on a fait ce qu'on nous a dit. On a entendu des gens nous en
20 parler, mais, en fait, nous ne savions pas ce que c'était.

21 [15.07.46]

22 Q. Ma question suivante va porter sur votre lieu de résidence.

23 Vous nous avez dit que vous travailliez comme messager et garde
24 du corps à Ratanakiri.

25 Pouvez-vous nous préciser quel était le nom de votre unité et

90

1 quel était le lieu où vous résidiez?

2 R. À Ratanakiri, j'étais messenger. Phai était le chef de l'unité.

3 Et c'était moi qui portais des messages de Ratanakiri à Veun Sai

4 et de Veun Sai à Mondolkiri.

5 Et je suis très sincère, là. Je vous dis la vérité au sujet de

6 mes activités.

7 [15.08.52]

8 Q. Pouvez-vous dire à la Cour par quel moyen vous effectuiez la

9 livraison de Mondolkiri (phon.) à Veun Sai ou Veun Sai à Mounke

10 (phon).

11 R. Eh bien, on se déplaçait à pied. Parfois, on passait deux ou

12 trois nuits en route avant d'arriver à Veun Sai. C'était loin.

13 C'était très loin et c'était vrai également... lorsqu'il nous

14 fallait aller de Veun Sai à Mondolkiri. On se déplaçait à pied.

15 Il n'y avait pas de vélo.

16 [15.09.47]

17 Q. Pouvez-vous nous dire qui vous remettait les messages et à qui

18 est-ce que vous remettiez ces messages?

19 R. J'étais au bureau de district. Ça s'appelait Andoung... le

20 district de Andoung Meas. Et donc je délivrais des messages du

21 district de Andoung Meas à Veun Sai.

22 Je recevais les instructions de Om, c'est-à-dire de remettre les

23 messages à Veun Sai et de les transférer... de les transporter de

24 Veun Sai à Mondolkiri, où il y avait un comité de district à

25 l'époque.

91

1 Q. Pouvez-vous nous indiquer à nouveau à qui vous remettiez les
2 messages de Daing?

3 [15.10.58]

4 R. Je remettais les lettres. Je ne pouvais pas les lire, donc je
5 ne savais pas qui étaient les destinataires.

6 Je peux vous dire qu'il y avait des inscriptions sur la lettre,
7 mais, ne sachant pas lire...

8 Je remettais la lettre à quelqu'un et cette personne la remettait
9 à qui de droit.

10 Q. À Ratanakiri, connaissiez-vous un bureau qui se serait
11 intitulé "bureau 100"?

12 [15.11.32]

13 R. J'ai entendu des gens parler du bureau 100.

14 Q. Vous avez entendu des gens parler du bureau 100; qu'était ce
15 bureau 100?

16 R. Le bureau 100 était celui de Ta... Pol Pot et Ieng Sary. Pour ce
17 qui me concerne, moi, j'étais dans le district de Andoung Meas.
18 J'étais messenger.

19 Q. Avez-vous jamais été garde du corps au bureau 100?

20 R. Non, je ne l'ai pas été. Je n'étais qu'à l'unité de messagers
21 au niveau du district avec Phai.

22 Q. En quelle année êtes-vous devenu le garde du corps de Pol Pot,
23 si vous vous en souvenez?

24 R. Après avoir quitté l'unité de messagerie - je ne me souviens
25 pas exactement de la date -, j'ai été transféré au lieu de

1 résidence de Pol Pot à Ratanakiri.

2 [15.13.27]

3 Q. Lorsque vous dites le "lieu de résidence de Pol Pot à
4 Ratanakiri", est-ce que vous faites référence au bureau 100 ou
5 est-ce que vous vous référez à un autre lieu?

6 R. Je me réfère au bureau 100.

7 Q. À part les dirigeants Pol Pot et Ieng Sary, quels autres
8 dirigeants sont allés vivre là-bas?

9 R. Je ne sais pas qui d'autre.

10 Q. Connaissez-vous le nombre de dirigeants qui se trouvaient
11 là-bas?

12 R. Il n'y en avait que deux.

13 Q. Je vous remercie.

14 Lorsque vous avez... vous êtes devenu garde du corps de Pol Pot,
15 est-ce que vous l'avez également escorté lorsqu'il s'est rendu au
16 congrès de Ratanakiri ou ailleurs?

17 R. Non, non, ce ne fut pas le cas, jamais.

18 [15.15.02]

19 Q. Vous avez dit avant que vous avez accompagné Pol Pot en un
20 lieu situé à la frontière de Kampong Thom et Kampong Cham.
21 Pouvez-vous nous dire quel était le nom de ce lieu et combien de
22 temps vous y avez séjourné?

23 R. C'était au village de Trapeang Thum, dans la province de
24 Kampong Cham, le long de la rivière Sangkae.

25 Q. Saviez-vous qu'il y avait un bureau qui s'appelait le bureau

1 K-1?

2 R. Non, je n'étais pas au courant de cela.

3 Q. Il y avait un endroit dans un village de la province de
4 Kampong Speu... est-ce que vous vous êtes jamais rendu là-bas avec
5 Pol Pot? C'était le village de Dang Kdar, au nord-est de la
6 province de Kampong Speu.

7 R. Oui, je l'y ai accompagné une fois.

8 [15.16.44]

9 Q. À quoi servait cet endroit?

10 R. Cet endroit servait pour la tenue de réunions, pour des
11 réunions administratives, des réunions pour les personnes des
12 zones. C'était un site "de" proximité, donc c'était considéré
13 comme étant un lieu de réunions.

14 Q. Pouvez-vous préciser plus les choses: lorsque vous parlez de
15 réunions administratives, combien de dirigeants participaient à
16 ces réunions et qu'est-ce qu'on y discutait, lors de ces
17 réunions?

18 R. Je n'étais pas au courant de cela. Je ne connaissais pas leur
19 nom. Je ne connaissais que Pol Pot. J'ai vu des gens qui
20 venaient, mais je ne savais pas qui c'était.

21 Q. Comment avez-vous su qu'il y avait des gens venant de secteurs
22 ou de zones qui participaient aux réunions en ce lieu?

23 [15.18.28]

24 R. Le camarade Pang (phon.) m'avait dit qu'à Dang Kdar les gens
25 venant des zones et des secteurs venaient participer aux

94

1 réunions. C'est Pang (phon.) qui me l'a appris.

2 Q. Au sujet des réunions dont vous êtes au courant, est-ce que
3 Nuon Chea, Khieu Samphan et Ieng Sary ainsi que Pol Pot étaient
4 présents sur place?

5 R. Khieu Samphan et Ieng Sary n'y étaient pas. Pol Pot y était
6 avec d'autres, que je ne connais pas.

7 Q. Avez-vous jamais entendu parler du bureau de Dang Kdar qui
8 aurait pu être connu sous un autre nom de code?

9 R. Non. Donc, c'était il y a longtemps.

10 Q. Pouvez-vous nous dire: avant la chute de Phnom Penh, en 1975,
11 quand est-ce que vous n'avez pas assuré la garde de Pol Pot et
12 des autres?

13 [15.20.28]

14 R. Pour que les choses soient claires et précises pour que vous
15 puissiez bien comprendre: la tâche qui m'était assignée depuis
16 les années 70, c'est-à-dire depuis 1970 jusqu'à 1975, consistait
17 à assurer la protection de Pol Pot, la garde de Pol Pot, et cela
18 a continué jusqu'en 1979, lorsque nous avons été séparés.

19 Q. Vous avez dit que, depuis 1970 et jusqu'en 1975, vous étiez
20 avec Pol Pot. Pouvez-vous nous dire... pouvez-vous nous dire si
21 vous assuriez également la garde de Pol Pot depuis le début 75
22 jusqu'à avril 75?

23 [15.21.42]

24 R. J'ai déjà dit tout à l'heure qu'en 1975, lorsque Phnom Penh
25 est tombé, Pol Pot s'est rendu à Phnom Penh avant moi. Je m'y

95

1 suis rendu quinze jours plus tard parce que je préparais ses
2 vêtements.

3 Q. Lorsque Pol Pot s'est rendu à Phnom Penh, est-ce que vous
4 voulez dire... avant le moment où il s'est rendu à Phnom Penh, vous
5 étiez également avec lui. Est-ce exact?

6 [15.22.28]

7 R. À ce moment-là, j'étais au village de Trapeang Thum, dans la
8 province de Kampong Cham, et je préparais des couvertures, des
9 vêtements et d'autres effets personnels "quotidiens".

10 Et, après cela, quinze jours plus tard, je me suis rendu à Phnom
11 Penh. C'est à ce moment-là que Pang m'a dit de me rendre à Phnom
12 Penh.

13 [15.23.07]

14 Q. Donc, ce que vous nous dites, c'est qu'avant ce moment-là,
15 quinze jours avant, Pol Pot était toujours dans la province de
16 Kampong Cham. Est-ce exact?

17 R. Lorsque Phnom Penh est tombé, il s'est rendu à Phnom Penh. Il
18 a quitté la province de Kampong Cham pour se rendre à Phnom Penh.
19 C'était à peu près quinze jours avant que je me rende également à
20 Phnom Penh.

21 Q. Pouvez-vous me donner quelques précisions: avant 1975, avant
22 que Pol Pot se rende à Phnom Penh, des réunions ont-elles eu lieu
23 à Oudong et l'y avez-vous accompagné si ce fut le cas?

24 [15.24.11]

25 M. LE PRÉSIDENT:

96

1 Le témoin ne doit pas répondre à cette question.

2 Cette question se situe hors du champ de la recherche des faits
3 fixés dans l'acte d'accusation.

4 Nous avons beaucoup entendu parler du contexte historique du
5 Kampuchéa démocratique.

6 Le conseil devrait poser des questions sur ce qui relève de la
7 connaissance personnelle du témoin et s'en tenir aux limites de
8 la juridiction temporelle des Chambres de la... CETC, c'est-à-dire
9 d'avril 1975 au 6 janvier 1979 [se reprend l'interprète].

10 Le conseil devrait se référer à des faits qui relèvent de la
11 connaissance personnelle et précise du témoin afin que nous
12 puissions établir la vérité.

13 Me KIM MENGKHY:

14 Merci, Monsieur le Président.

15 Cependant, les questions que j'ai posées concernant Ta Chapun
16 (phon.)...

17 [15.25.33]

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 Le témoin n'a pas à répondre à cette question.

20 La Chambre a reçu suffisamment d'informations concernant
21 l'histoire du Kampuchéa démocratique.

22 Votre tâche maintenant est de passer à d'autres faits qui
23 relèvent de la connaissance directe du témoin... pouvant refléter
24 les faits qui se sont produits.

25 La Chambre n'a pas à entendre la réponse du témoin à la dernière

1 question que vous avez posée.

2 Si vous avez d'autres questions, vous pouvez les poser. Sinon,
3 donnez la parole à quelqu'un d'autre.

4 Me KIM MENGKHY:

5 Merci, Monsieur le Président.

6 Je passe donc à une autre question, que je pose au témoin.

7 Merci.

8 [15.26.31]

9 Q. Témoin, êtes-vous au courant... étiez-vous au courant de
10 l'évacuation de la population de Phnom Penh lorsque vous étiez
11 dans la province de Kampong Cham?

12 M. OEUN TAN:

13 R. J'ai répondu à cette question déjà une fois.

14 Lorsque Phnom Penh est tombé, j'étais dans la province de Kampong
15 Cham. Je préparais les vêtements et, lorsque j'en ai eu terminé
16 de les préparer, je me suis rendu à Phnom Penh.

17 Et, quand je suis arrivé à Phnom Penh, Phnom Penh était très
18 calme. Et donc je n'étais pas au courant de l'évacuation.

19 [15.27.15]

20 Q. Excusez-moi. Ma question était peut-être difficile à
21 comprendre. Je vais donc la reformuler: avez-vous été témoin de
22 l'évacuation des personnes hors de Phnom Penh?

23 C'est-à-dire que la population a été évacuée de Phnom Penh...

24 est-ce que des personnes évacuées de Phnom Penh sont arrivées à
25 l'endroit où vous vous trouviez?

98

1 R. En ce qui concerne l'évacuation de Phnom Penh, comme je l'ai
2 dit, je n'étais pas au courant de l'évacuation puisque j'étais en
3 province. Je n'étais pas au courant non plus de l'évacuation
4 d'autres endroits.

5 Lorsque je suis arrivé à Phnom Penh, tout était calme. Je n'ai vu
6 personne, mais je ne savais qui avait évacué la population.

7 [15.28.19]

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Monsieur le témoin, veuillez écouter les questions que l'on vous
10 pose et limiter vos réponses exclusivement aux questions posées.

11 La question posée est celle de savoir si vous avez vu des
12 personnes évacuées vers le lieu où vous vous trouviez, à Kampong
13 Cham.

14 Donc ne répondez qu'à la question qui vous a été posée.

15 [15.29.03]

16 Me KIM MENGKHY:

17 Q. Lorsque vous étiez garde du corps... c'est-à-dire, lorsque vous
18 vous êtes rendu à K-1, avez-vous su quand Pol Pot est tombé
19 gravement malade?

20 M. OEUN TAN:

21 R. Non, je n'ai jamais été au courant de cela.

22 Q. Entre le 27 septembre... aux environs du 27 septembre 1976, une
23 information a été donnée selon laquelle Pol Pot était malade.

24 Est-ce que vous étiez au courant de cela?

25 [15.29.59]

99

1 R. Je n'ai absolument aucune idée à ce sujet.

2 Q. Donc, Pol Pot n'est jamais tombé gravement malade d'après vos
3 observations et d'après ce que vous connaissez. Est-ce exact?

4 R. Pour autant que je sache, Pol Pot n'est jamais tombé gravement
5 malade. De temps à autre, il était malade, mais ça n'était pas
6 très grave et, après avoir absorbé quelques médicaments, il se
7 remettait.

8 [15.30.45]

9 Q. Donc vous n'avez pas connaissance que Pol Pot ait été malade
10 au point de ne pas pouvoir exercer ses fonctions et de devoir
11 être remplacé par Nuon Chea, n'est-ce pas?

12 R. Laissez-moi souligner que je ne sais rien de tout cela.

13 Q. Je passe à autre chose.

14 Vous dites que vous ne saviez pas que Pol Pot ait été malade,
15 qu'en est-il des réunions? Est-ce qu'il assistait à des réunions?

16 [15.31.48]

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 Monsieur le témoin, veuillez attendre que le voyant rouge du
19 micro soit allumé.

20 M. OEUN TAN:

21 R. Peut-on répéter la question?

22 Me KIM MENGKHY:

23 Q. D'après ce que vous avez dit, Pol Pot n'est jamais tombé
24 gravement malade. Est-ce que des réunions avaient lieu à K-1,
25 réunions auxquelles Pol Pot était toujours présent?

100

1 R. Je le répète, il n'a jamais été gravement malade. Ça lui est
2 arrivé de tomber malade, mais pas gravement. Il pouvait
3 poursuivre son travail quotidien, assister à des réunions. Je
4 savais qu'il était parfois tombé malade, mais ce n'était rien de
5 grave. Après avoir pris des médicaments, il allait mieux.

6 [15.33.03]

7 Q. Concernant les télégrammes, vous avez déjà parlé abondamment
8 de la façon dont ils étaient transmis.

9 Ma question est la suivante: quand vous receviez des télégrammes
10 et que vous les remettiez à Phnom Penh... à Pol Pot, saviez-vous de
11 qui ils émanaient?

12 R. Je n'en sais rien. En général, les télégrammes ou les lettres
13 étaient dans des enveloppes et je ne savais ce que ces enveloppes
14 contenaient.

15 [15.33.41]

16 Q. En plus d'envoyer des télégrammes et des lettres, avez-vous
17 jamais envoyé des aveux destinés à K-1?

18 R. Des lettres étaient envoyées depuis différents endroits, mais
19 elles étaient dans des enveloppes qui comportaient une
20 inscription, à savoir que le destinataire était Pol Pot.

21 Mais je ne savais pas ce que contenaient les enveloppes. Je me
22 contentais de les remettre à Pol Pot.

23 Q. Concernant les réunions, vous avez dit que Pol Pot assistait à
24 des réunions dans différentes provinces à l'endroit de
25 construction des barrages. Où Pol Pot s'est-il rendu? Dans

101

1 quelles provinces?

2 [15.34.58]

3 R. Comme je l'ai déjà dit, il y avait des réunions dans les
4 secteurs ou les provinces, par exemple, à Siem Reap. La réunion
5 avait lieu dans le bureau du comité de secteur.

6 Je ne sais pas en quoi consistait l'ordre du jour de la réunion
7 car, en tant que gardiens, nous nous trouvions loin du lieu de
8 réunion.

9 Et quand il devait se rendre sur des chantiers de construction de
10 barrage, il tenait aussi des réunions.

11 Et je suppose que ces réunions portaient sur la façon de lever
12 des barrages parce que, après chaque réunion au bureau du comité
13 de secteur, il se rendait sur un site de construction de barrage.

14 [15.36.04]

15 Q. À quels endroits le groupe se rendait-il? Pouvez-vous
16 mentionner l'emplacement des canaux ou des barrages?

17 R. Je ne me souviens pas de ces endroits car cela remonte à bien
18 longtemps, mais, ce que je sais, c'est qu'ils se sont rendus à
19 ces endroits.

20 Me KIM MENGKHY:

21 Je n'ai plus de question à poser.

22 Je souhaiterais laisser la parole à mon confrère.

23 Monsieur le témoin, merci pour vos réponses.

24 [15.36.53]

25 INTERROGATOIRE

102

1 PAR Me PICH ANG:

2 Merci, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les juges.

3 Bon après-midi, Témoin.

4 J'ai quelques questions à vous poser.

5 Mes trois premières questions porteront sur Kampong Cham.

6 Q. Je voudrais obtenir quelques précisions. Vous avez parlé de

7 Dang Kdar. Est-ce un village ou une commune? Et où cet endroit

8 est-il situé?

9 M. OEUN TAN:

10 R. Dang Kdar se trouve à l'ouest de la rivière.

11 Q. Est-ce que le village ou la commune de Dang Kdar est contigu

12 de Speu?

13 R. Je n'en sais rien.

14 [15.38.13]

15 Q. Avez-vous jamais entendu parler de la commune de Kro Yea

16 (phon.) ?

17 R. Oui, j'en ai entendu parler. J'ai entendu parler de Kro Yea

18 (phon.), de Dang Kdar, mais je n'y suis jamais allé.

19 Q. Vous faites bien référence à Dang Kdar?

20 R. Je crois que la commune de Krotie (phon.) n'est pas la commune

21 de Dang Kdar. Je pense que ce sont deux endroits différents.

22 Q. Est-ce qu'une rivière passe entre les deux?

23 Dans ce cas-là, je pense qu'il s'agit de la commune de Dang Kdar.

24 Qu'en est-il de Trapeang Thum? Vous dites que ce village est dans

25 la province de Kampong Cham. Est-ce que ce village est situé à

103

1 l'ouest de la rivière?

2 R. Le bureau de Trapeang Thum se trouvait à l'ouest de la
3 rivière. Moi, je vivais à l'est de la rivière.

4 [15.39.37]

5 Q. Connaissez-vous la commune de Boeng Lvea?

6 R. Non.

7 Q. Vous parlez d'une rivière: est-ce la rivière Sangkae ou bien
8 serait-ce la rivière Chinit ou encore une autre rivière? Ou bien
9 est-ce Stoeng Sangkae - la "rivière Sangkae"?

10 R. Ce n'était pas la rivière Stoeng Sangkae. C'était Stoeng Sen.

11 Q. Se pourrait-il que ça soit Stoeng Chinit?

12 R. Non, Stoeng Sen.

13 Q. Merci, Monsieur le témoin. J'ai encore une question là-dessus,
14 au sujet de cette rivière et de l'emplacement de cet endroit.

15 Êtes-vous jamais allé à un endroit appelé Preaek Kak?

16 R. Non.

17 Q. Avez-vous jamais entendu parler de cet endroit?

18 [15.41.05]

19 R. Non.

20 Me PICH ANG:

21 Merci.

22 Je vais à présent poser des questions concernant la compétence
23 ratione temporis du tribunal.

24 Monsieur le Président, je voudrais faire référence au PV
25 d'audition de ce témoin, document E3/33.

104

1 J'aimerais le faire apparaître à l'écran.

2 Je donne les ERN. En khmer: 00231809; en anglais: 00235134; en
3 anglais (phon.): 00235339.

4 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

5 L'interprète de cabine française précise que le dernier ERN est
6 très probablement l'ERN français.

7 [15.42.28]

8 Me PICH ANG:

9 Je voudrais remettre un exemplaire papier de ce document au
10 témoin.

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 Je vous en prie.

13 Monsieur le témoin, est-ce que vous pouvez lire ce texte?

14 M. OEUN TAN:

15 R. Non.

16 [15.43.02]

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 Le document peut être affiché à l'écran, mais un exemplaire
19 papier ne doit pas être remis au témoin car celui-ci ne sait pas
20 lire.

21 Me PICH ANG:

22 Q. On vous a posé une question, à savoir: après la chute de Phnom
23 Penh en 1975, saviez-vous qu'il y avait de grandes réunions entre
24 les dirigeants des Khmers rouge?

25 Et vous avez répondu qu'il y avait différentes réunions, mais que

105

1 vous ignoriez sur quoi elles portaient.

2 Vous dites donc qu'il y a eu des réunions après la chute de Phnom
3 Penh. À quel endroit est-ce que ces réunions se déroulaient?

4 [15.44.15]

5 M. OEUN TAN:

6 R. Après la chute de Phnom Penh, il y a souvent eu des réunions.
7 Et j'ai personnellement constaté qu'il y avait des réunions, mais
8 je ne sais pas de quoi il était question à ces réunions.

9 Q. Vous dites que ces réunions étaient fréquentes. À quelle
10 fréquence est-ce que ces réunions avaient lieu?

11 R. Comme je l'ai déjà dit, durant une journée donnée, il pouvait
12 y avoir une réunion durant toute la journée. Et, si une journée
13 ne suffisait pas, la réunion se prolongeait le lendemain.

14 Q. Est-ce que les réunions ont eu lieu à l'époque où vous étiez
15 juste arrivé à Phnom Penh ou bien est-ce que vous parlez des
16 réunions qui ont eu lieu plus tard, cinq à six mois après votre
17 arrivée à Phnom Penh? Et à quel endroit est-ce que ces réunions
18 ont eu lieu?

19 [15.45.55]

20 R. Après la chute de Phnom Penh, en arrivant sur place, j'ai
21 appris qu'il y avait déjà eu de fréquentes réunions à K-1. Et,
22 comme je l'ai dit, K-1 était le lieu où se déroulaient les
23 réunions, lesquelles étaient présidées par Pol Pot.

24 Q. Concernant les réunions qui ont eu lieu juste après la chute
25 de Phnom Penh, qui y participait en plus de Pol Pot lorsque vous

106

1 êtes arrivé pour la première fois à K-1?

2 R. En arrivant, j'ai constaté que Pol Pot dirigeait des réunions
3 en présence de Nuon Chea, Ieng Sary, Son Sen. Ces gens étaient
4 présents.

5 [15.46.59]

6 Q. Est-ce que d'autres personnes étaient aussi présentes?

7 R. Non.

8 Me PICH ANG:

9 Monsieur le Président, concernant le même document, je voudrais
10 en lire un extrait: 00231807, en khmer; en anglais: 00235132 et
11 33; et, en français: 00235337 et 38.

12 J'aimerais donner lecture d'un extrait de ce document.

13 Mon assistant peut aussi faire afficher le document à l'écran.

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Allez-y.

16 (Présentation d'un document)

17 [15.48.19]

18 Me PICH ANG:

19 Q. Une question vous est posée concernant les lettres remises à
20 Nuon Chea.

21 Vous dites n'avoir jamais appris que des lettres auraient été
22 envoyées par Khieu Samphan ou Ieng Sary parce que vous ne
23 travailliez pas pour eux. Et vous dites que vous aviez constaté
24 que des lettres étaient envoyées par Son Sen.

25 Vous dites que des lettres étaient donc envoyées par Son Sen:

107

1 comment étaient les lettres envoyées par Son Sen? Étaient-elles
2 courtes ou longues?

3 [15.49.38]

4 M. OEUN TAN:

5 R. Des lettres étaient envoyées par Son Sen. C'était de petites
6 lettres placées dans des enveloppes. Je les apportais à Pol Pot.
7 C'était de petites lettres et, je le répète, elles étaient
8 placées dans des enveloppes.

9 Q. Fin 1977, début 78, avez-vous reçu des lettres de Nuon Chea
10 destinées à Pol Pot?

11 R. Oui, j'ai reçu des lettres de Pol Pot destinées à Nuon Chea et
12 inversement.

13 Q. Quel type de lettres receviez-vous? Était-ce de petites
14 lettres? Quelle était leur taille? Avaient-elles la taille d'une
15 page de livre?

16 R. Les enveloppes étaient grandes et étaient destinées à Pol Pot,
17 et les lettres étaient placées à l'intérieur des enveloppes.

18 Q. À quelle fréquence avez-vous vu ces grandes enveloppes?

19 R. Rarement. En général, c'était des enveloppes de petite taille
20 et peu épaisses. Mais il y avait aussi des enveloppes plus
21 épaisses qui étaient envoyées, mais rarement.

22 [15.51.49]

23 Q. Saviez-vous d'où émanaient ces enveloppes épaisses?

24 R. Je n'en sais rien. Tout ce que je savais, c'est que je devais
25 transporter ces lettres. Et j'ignorais d'où elles venaient.

108

1 Q. Connaissez-vous M. Kaing Guek Eav, alias Duch?

2 R. Je ne connais pas cette personne.

3 Q. Connaissez-vous B-1 - le bureau B-1?

4 R. Je le connaissais.

5 Q. De quelle manière Pang et B-1 communiquaient-ils?

6 R. Je ne sais rien à ce sujet.

7 Q. Parmi les gens qui travaillaient à B-1, qui connaissiez-vous?

8 R. Je travaillais à K-1 et je ne connaissais personne travaillant
9 à B-1.

10 Q. Connaissez-vous So Hong?

11 R. J'ai entendu citer le nom de cette personne. J'en ai entendu
12 parler.

13 [15.53.55]

14 Q. J'ai encore une question à poser. Cela va peut-être nous
15 prendre quelques minutes.

16 Vous dites que vous étiez à K-1. Pourriez-vous nous décrire K-1?

17 R. K-1 occupait deux bâtiments. Un bâtiment était orienté vers le
18 nord et l'autre vers le sud, près du Tonlé Bassac.

19 Q. Par rapport au bâtiment actuel, à savoir le "bouteng" (phon.),
20 en khmer, où est-ce que cela se trouvait?

21 R. Je n'en sais rien.

22 Me PICH ANG:

23 Monsieur le Président, j'en ai terminé.

24 [15.55.00]

25 M. LE PRÉSIDENT:

1 Merci, Maître.

2 Est-ce que les juges ont des questions à poser au témoin?

3 Je vous en prie, Monsieur le juge Lavergne.

4 INTERROGATOIRE

5 PAR M. LE JUGE LAVERGNE:

6 Oui, Merci, Monsieur le Président.

7 J'ai deux questions très rapides.

8 Q. Tout d'abord, Monsieur le témoin, je voudrais revenir à votre
9 travail à K-1 et j'aimerais que vous nous parliez un peu plus
10 précisément des réunions qui s'y tenaient.

11 Est-ce que vous pouvez nous dire: lorsque Pol Pot était absent de
12 Phnom Penh, qui présidait les réunions?

13 [15.56.18]

14 M. OEUN TAN:

15 R. C'était toujours Pol Pot qui présidait les réunions.

16 Q. Est-il arrivé que Pol Pot ne soit pas présent? Parce qu'il a
17 pu voyager à l'étranger et, dans ces circonstances-là, est-ce que
18 vous savez qui le remplaçait à la tête des réunions? Qui est-ce
19 qui les présidait?

20 R. C'était Nuon Chea qui remplaçait Pol Pot en l'absence de ce
21 dernier.

22 [15.57.02]

23 Q. Je voudrais également revenir sur ce que vous nous avez dit à
24 propos des télégrammes.

25 Tout d'abord, ces télégrammes que vous remettiez à Pol Pot, et,

110

1 si j'ai bien compris, également à Nuon Chea, est-ce que c'était
2 des télégrammes que vous alliez chercher ou c'était des
3 télégrammes qu'on vous remettait personnellement? Et qui vous
4 remettait ces télégrammes?

5 R. Les télégrammes devaient être récupérés au bureau de Phang.
6 Phang chargeait ses jeunes assistants de m'envoyer les
7 télégrammes et, moi, j'allais les remettre à Pol Pot. Il
8 s'agissait de Phang et de Yuos.

9 [15.58.12]

10 Q. Est-ce que, si j'ai bien compris vos précédentes déclarations,
11 on peut dire que tous... par principe, tous les télégrammes remis à
12 Pol Pot étaient également par la suite remis à Nuon Chea?

13 R. Effectivement.

14 Q. Est-ce qu'il est arrivé que certains télégrammes n'aient pas
15 été remis à leur destinataire par négligence? Est-ce que ça a pu
16 arriver?

17 R. Non.

18 M. LE JUGE LAVERGNE:

19 Je vous remercie, Monsieur le témoin. Je n'aurai pas d'autres
20 questions à vous poser.

21 [15.59.19]

22 INTERROGATOIRE

23 PAR M. LE PRÉSIDENT:

24 Monsieur Oeun Tan, j'ai quelques questions à vous poser.

25 Q. Ce matin, vous avez dit que Pang était le chef du Bureau 870.

111

1 Quelle était la différence entre 870 et K-1?

2 M. OEUN TAN:

3 R. Le Bureau 870 était distinct de K-1, mais ces deux bureaux
4 étaient placés tous les deux sous la supervision générale de
5 Pang.

6 Q. Où était situé le Bureau 870?

7 R. Je n'en sais rien. J'ai tout oublié.

8 Q. Quelles unités étaient placées sous le contrôle du Bureau 870,
9 d'après vos souvenirs?

10 R. Il y avait plusieurs sections, y compris K-1, K-3, K-7... mais
11 pas K-1, en réalité. Et j'ai oublié pour le reste.

12 Q. Ce matin, vous avez dit que Pang était le chef du Bureau 870.
13 Est-ce que vous maintenez vos propos?

14 R. Oui.

15 [16.01.18]

16 Q. Ce matin, vous avez dit que, par la suite, Pang avait disparu
17 et qu'après cette disparition vous avez eu peur. Est-ce exact?

18 R. Oui. Après la disparition de Pang, j'ai eu certains soupçons.
19 Je ne l'ai pas vu pendant plusieurs jours. Or il devait venir au
20 travail tous les jours. Je me demandais où il pouvait bien être
21 parti. J'ai essayé de faire de mon mieux pour travailler malgré
22 ma peur.

23 Q. Merci.

24 Vous souvenez-vous de la date exacte de la disparition de Pang?

25 R. Non.

112

1 Q. Après la disparition de Pang, qui est devenu chef de 870 à sa
2 place?

3 R. Ken, alias Lin, lequel est décédé. C'est lui qui est devenu
4 chef de 870.

5 Q. Je vous remercie.

6 Au Bureau 870, y avait-il des séances régulières d'autocritique?
7 [16.03.21]

8 R. Suivant les instructions de Pang, les réunions étaient
9 organisées régulièrement, par exemple les réunions servant à
10 donner conseil aux uns et aux autres. Et ces réunions étaient des
11 réunions de routine.

12 On nous demandait de ne pas... ou, plutôt, de ne pas nous conduire
13 de manière immorale, de ne pas faire de tort aux personnes, de ne
14 pas faire de mal.

15 Q. Lorsque vous travailliez au Bureau 870 et à K-1, avez-vous
16 jamais participé à des réunions sous la présidence de Khieu
17 Samphan?

18 [16.04.15]

19 R. Non, ce ne fut pas le cas.

20 Q. Ma dernière question.

21 Vous avez indiqué que le Bureau 870 était sous la présidence de
22 Pang, ensuite, sous la direction de Lin.

23 Qui était le supérieur hiérarchique de Pang au Bureau 870?

24 R. C'était Ken, alias Lin, qui le remplaça lorsque Pang disparu.

25 Q. Mais ma question ne portait pas là-dessus. Ma question visait

113

1 à savoir: pendant que Pang était toujours vivant, qui était son
2 supérieur?

3 R. Il n'y en avait pas, non.

4 [16.05.15]

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 Je vous remercie. Merci, Monsieur le témoin.

7 L'audience d'aujourd'hui touche à sa fin et l'audience reprendra
8 demain à 9 heures.

9 Au cours de la session de demain, la Chambre continuera à
10 entendre le témoignage de M. Oeun Tan.

11 Les questions lui seront posées par... en premier lieu, par le
12 conseil de Khieu Samphan, suivi des autres.

13 Monsieur Oeun Tan, votre témoignage n'est pas encore terminé.

14 Votre audition n'est pas encore terminée. Nous aimerions
15 continuer à entendre votre témoignage demain.

16 Veuillez, s'il vous plaît, revenir demain.

17 Monsieur le conseil l'assistant, veuillez également être présent
18 demain pour l'aider au cours de l'audience.

19 L'huissier de séance va assurer la coordination avec l'unité
20 d'hébergement pour faire en sorte qu'il soit hébergé de manière
21 correcte et qu'il soit également de retour ici demain à 9 heures.

22 Le personnel de sécurité va maintenant transférer les accusés
23 vers les équipements... vers les lieux de détention et "devront"
24 s'assurer qu'ils soient présent ici à 9 heures du matin, demain
25 matin, sauf M. Ieng Sary, s'il indique clairement qu'il désire

114

1 renoncer à son droit d'être présent dans le prétoire et s'il
2 désire continuer à suivre les débats à partir de la salle de
3 détention temporaire, pour autant qu'avant que les débats ne
4 commencent demain matin, le formulaire adéquat ait été soumis.

5 La Chambre statuera et, à partir de ce moment-là, il pourra
6 suivre les débats à partir de son lieu de détention.

7 (Levée de l'audience: 16h07)

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25